



Date de dépôt : 5 septembre 2022

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier l'initiative populaire cantonale 181 « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative 1000 emplois) »

Rapport de majorité de Jacques Béné (page 8)

Rapport de minorité de Pierre Eckert (page 68)

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1. Arrêté du Conseil d'Etat constatant l'aboutissement de l'initiative, publié dans la Feuille d'avis officielle le | 1^{er} octobre 2021 |
| 2. Arrêté du Conseil d'Etat au sujet de la validité de l'initiative, au plus tard le | 1^{er} février 2022 |
| 3. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative, au plus tard le | 1^{er} février 2022 |
| 4. Décision du Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative et sur l'opposition éventuelle d'un contreprojet, au plus tard le | 1^{er} octobre 2022 |
| 5. En cas d'opposition d'un contreprojet, adoption par le Grand Conseil du contreprojet, au plus tard le | 1^{er} octobre 2023 |

Initiative populaire cantonale**« Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative 1000 emplois) »**

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 57 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative législative portant sur la modification de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, du 20 janvier 2000 (LDévEco – rs/GE I 1 36), ayant la teneur suivante :

Art. 1A Création d'emplois (nouveau)

¹ L'Etat crée des emplois favorisant la mise en œuvre des objectifs contenus dans l'Agenda 21 et ses déclinaisons, notamment le concept cantonal du développement durable 2030 et le plan climat cantonal.

² Ces emplois sont créés dans les collectivités publiques cantonale et municipales, les établissements subventionnés et les institutions publiques et privées, à but non lucratif, poursuivant des buts d'intérêt public.

³ Ils servent notamment à améliorer la cohésion sociale, la lutte contre le changement climatique, la promotion de la santé, la prévention des maladies, les modes de consommation et de production durables.

⁴ L'Etat veille à ce que les emplois créés ne se substituent pas à des emplois existants.

Art. 1B Budget (nouveau)

¹ L'Etat fixe chaque année le budget à disposition pour la création des emplois prévus à l'article 1A.

² Le montant minimal alloué à la création d'emplois est fonction du taux de chômage calculé pour le canton par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il correspond au minimum à 100 millions de francs par an avec pour objectif de créer 1000 emplois supplémentaires chaque fois que le taux de chômage moyen annuel de l'année précédente est de 5%. Ce montant peut être réduit ou augmenté en proportion si le taux est inférieur ou supérieur à 5%.

Art. 1C Durée du travail (nouveau)

En vue de maintenir et/ou de créer des emplois, l'Etat encourage les entreprises et les secteurs économiques publics et privés à réduire significativement la durée du travail sans réduction de salaire, de manière à atteindre en 2030 la semaine de 32 heures pour un temps complet.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Face à la crise sanitaire, sociale, économique, climatique et à ses conséquences dévastatrices, l'initiative propose :

1. la création de 1000 emplois par an dans les domaines sanitaires, sociaux, du « care » et de la transition écologique, dans les collectivités publiques cantonale et municipales et institutions à but non lucratif poursuivant des buts d'intérêt public, tant que le chômage reste élevé ;
2. l'encouragement à la réduction de la durée du travail sans réduction de salaire de 41 à 32 heures hebdomadaire d'ici à 2030.

Contre le chômage : 1000 emplois par an !

A Genève, environ 30 000 personnes sont à la recherche d'un emploi ou dans une situation de sous-emploi. Avec la crise du Covid, de nombreux secteurs sont frappés par les licenciements et les menaces de faillite. Le nombre de personnes sans-emploi recensées, notamment chez les femmes et les jeunes, augmente rapidement : plus 50% en une année !

Les statistiques officielles annoncent un taux de chômage en février de 2021 de 5,7% soit 19 798 demandeurs/euses d'emploi. Mais de nombreuses personnes demandeuses d'emploi ne sont pas comptabilisées dans les statistiques officielles : travailleurs/euses soumis à des contrats atypiques qui ont perdu leur emploi avec la crise (temporaires, auxiliaires, jobs d'étudiants, extras, travail sur appel à zéro heure), mais aussi du chômage exporté en France voisine. Il faut aussi y ajouter le sous-emploi, soit les salarié·es à temps partiel, bien souvent des femmes, souhaitant travailler à un taux plus élevé mais n'y parvenant pas.

L'initiative prévoit que la création d'emploi est d'au moins 1000 emplois par an lorsque le taux de chômage est supérieur à 5%, et réduit en proportion lorsque ce taux est inférieur.

Contre la précarisation de l'emploi

Afin de contourner les droits existants et les assurances sociales, les entreprises ont misé sur la précarisation de l'emploi : morcellement et ubérisation du travail, intérim et courtes durées, travail sur appel, jobs d'appoint, faux-stages, bas salaires, heures non comptabilisées. Revenus fluctuants et insécurité de l'emploi en sont les piliers.

Les emplois sociaux et écologiques créés par l'initiative sont des emplois « normaux », à durée indéterminée, stables, aux conditions habituelles prévues

par les collectivités publiques et les institutions à but non lucratif. Il ne s'agit ni de stages ni d'emplois de réinsertion ou de transition à courte durée.

Pour le climat et le développement durable

La gravité de la crise climatique nécessite une accélération de la transition vers une société durable, et des modes de production et de consommation plus respectueux du climat.

L'initiative propose de « booster » les lois cantonales sur le développement durable/Agenda 21 et sur le développement de l'économie et de l'emploi par la création de milliers d'emplois, dans la conception, la production, la maintenance, la surveillance, le conseil ou encore l'expertise, et à tous les niveaux de qualification. Ces emplois, dans des domaines aussi divers que l'énergie, les transports, la planification territoriale, la gestion des déchets, la formation ou l'approvisionnement alimentaire permettront notamment de favoriser la mise en œuvre des plans zéro carbone qui sont peu à peu adoptés par les autorités.

Pour une transition sans casse sociale

Alors que la transition climatique exige la réduction des industries et services polluants, la crise du Covid a réduit de manière abrupte l'activité de l'aéroport et du tourisme d'affaires. Ce n'est pas aux travailleuses et aux travailleurs des secteurs voués à réduire leurs activités ou à disparaître de payer ce tournant. Personne ne doit rester sans emploi à cause de changements nécessaires à l'ensemble de la population.

Sans attendre les faillites et les licenciements collectifs qui menacent le personnel de l'aéroport, des hôtels ou de l'industrie, l'initiative impose à l'Etat de créer rapidement les emplois stables, durables et rémunérés correctement pour assurer les prestations à la population, dans une perspective de développement durable.

En créant des débouchés professionnels vers de nouveaux secteurs d'activités, l'initiative favorise les reconversions professionnelles pour les personnes dont l'emploi est menacé, et permettra d'octroyer à l'Etat les moyens nécessaires en personnel pour permettre ces reconversions.

Pour des services publics au service de la population

Alors qu'au cours des 25 dernières années la population genevoise a augmenté de 400 à plus de 500 000 personnes, elle a aussi vieilli et s'est précarisée. Les services publics et parapublics n'ont pas suivi et accusent du retard. Des crèches aux EMS, de l'hôpital à l'aide à domicile, de l'enseignement aux secteurs sociaux, de la prévention des canicules aux transports publics, des milliers d'emplois sont à créer. C'est le rôle de l'Etat de donner les impulsions volontaristes pour le bien commun.

Pour la santé de la population

La crise sanitaire a montré les fragilités d'un système de santé qui a subi des cures d'austérité durant 30 ans. Il n'a pas été à la hauteur de l'ampleur de la crise, car il a fallu trier les malades, reporter et renoncer à des soins, dans une des régions les plus riches du monde. La surmortalité a frappé durement les personnes âgées et vulnérables de tout âge et le personnel subit des conditions de travail très dégradées. Les virologues mettent en garde : le Covid-19 n'est pas un cas isolé, mais la première crise mondiale d'une liste qui risque d'être longue si les causes profondes des zoonoses ne sont pas combattues.

L'initiative propose de créer des emplois dans les services de santé de manière à pouvoir répondre de manière qualitative aux besoins courants de la population et en suffisance lors de pics tels que les pandémies et les catastrophes.

Pour le « care » et l'emploi des femmes

La crise sanitaire frappe durement les femmes, en accentuant les discriminations qu'elles subissent sur le marché du travail et dans la répartition inégalitaire du travail domestique. Les femmes subissent un report de charge supplémentaire dû à l'insuffisance des services de prise en charge collective des personnes âgées ou handicapées et des enfants. Parce qu'elles occupent souvent des emplois précarisés, les femmes de moins de 40 ans sont actuellement les plus touchées par la perte d'emplois.

Créer des emplois sociaux, sanitaires et dans le « care » permet de valoriser et remplacer par un emploi reconnu le travail gratuit que les femmes assument massivement auprès de leurs proches. Créer de l'emploi public dans le « care » c'est aussi valoriser le travail du personnel de l'économie domestique.

Pour partager l'emploi et vivre mieux : 32 heures hebdomadaires au lieu de 41

L'initiative préconise d'encourager la réduction de la durée du travail pour créer des emplois et vivre mieux. Après avoir reculé dans les années 50 puis 70, la durée du travail stagne depuis les années 90 autour de 42 heures hebdomadaires en Suisse et 41 à Genève. Elle reste une des plus élevées d'Europe, alors que l'Allemagne est à 34,5 heures et la France à 36,1. Réduire la durée hebdomadaire du travail, passer à la semaine de 4 jours, sans réduction de salaire – afin de répartir les gains de productivité – permet d'agir sur plusieurs plans : réduire le chômage actuel, pallier les pertes d'emploi à venir, partager l'emploi. Cela permet aussi de corriger des déséquilibres : 60% des femmes travaillent à temps partiel, souvent sur des emplois peu rémunérés et mal protégés dans les services.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Jacques Béné

La commission de l'économie s'est réunie sous les présidences de M. Serge Hiltbold et de M^{me} Léna Strasser. Elle a traité cette initiative durant 5 séances, soit le 11 avril, les 2, 9 et 23 mai ainsi que le 27 juin 2022.

La commission a pu bénéficier des compétences de M^{me} Myriam Errouane, secrétaire générale adjointe, DEE.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Mathilde Parisi.

Qu'ils soient tous remerciés pour leur contribution aux travaux de la commission.

Audition des initiants (voir annexe 1)

– *M. Davide De Filippo, président CGAS*

– *M. Joël Varone, secrétaire CGAS*

M. De Filippo fait la lecture d'un titre du Temps disant « Eviter la catastrophe climatique, c'est maintenant ou jamais ! ». Ce dernier aurait pu être le titre de l'initiative, car son objectif premier est de créer des emplois, et de doter les collectivités publiques, et le canton en particulier, des ressources humaines nécessaires à accélérer le mouvement de la transition écologique. La transition climatique nécessite une action, car elle ne se fera pas toute seule. L'initiative propose de mettre en place des postes nécessaires pour répondre aux besoins de la population, dans différents domaines, tels que la cohésion sociale, la santé, l'éducation et la formation.

M. De Filippo souligne qu'il s'agit d'une initiative relativement modeste. Elle préconise simplement que l'Etat crée des emplois, en allouant une enveloppe budgétaire de 100 millions, visant l'objectif de la création de postes utiles dans la transition écologique et pour les besoins sociaux de la population.

Concernant les besoins sociaux de la population, M. De Filippo ajoute l'élément de complexité du monde, qui est mentionné dans le sixième rapport du GIEC. Ce dernier préconise notamment le déploiement des énergies renouvelables, l'assainissement des bâtiments, ainsi que la justice sociale, comme mesure constitutive de la transition écologique. Il insiste sur cette question, car la création d'emplois dans les secteurs de la cohésion sociale fait partie intégrante de la justice sociale, étant donné qu'il faut répondre aux

besoins prépondérants de la population. Il relève qu'il ne sera pas possible de réaliser la transition écologique dans les temps, si l'ensemble de la population ne participe pas à cet effort collectif. Une participation à l'effort collectif implique une conscience de tout un chacun, que l'effort soit partagé par toutes et tous. Cela implique, par conséquent, une meilleure répartition des richesses, pour éviter que les salariés soient laissés de côté. Il souligne que, lorsque des mesures gouvernementales sont prises sans tenir compte de cet élément, cela a conduit au mouvement des « gilets jaunes » en France et le refus de la loi CO₂ en Suisse.

M. De Filippo souligne qu'il est donc particulièrement important de considérer la transition écologique avec la notion de justice sociale, et de répondre aux besoins de la population. Les secteurs d'activités qui sont aujourd'hui extrêmement polluants vont inévitablement devoir restreindre leur activité et il ne faut pas que les salariés se retrouvent sans emploi. C'est pour cette raison que l'initiative fait le lien entre l'objectif de transition écologique et le taux de chômage, même si ce n'est pas l'objectif en lui-même.

En ce qui concerne les emplois dans le secteur public, M. De Filippo souligne qu'une série d'activités doivent être déployées par le service public pour accélérer la transition écologique. Ces activités sont mentionnées dans l'exposé des motifs, ainsi que dans le rapport du Conseil d'Etat. Il s'agit de la conception, la planification, la production, la maintenance, la surveillance, le conseil ainsi que l'expertise, à tous les niveaux de qualification, dans des domaines divers tels que l'énergie, les transports, la planification territoriale, la gestion des déchets, la promotion économique, la formation et l'approvisionnement alimentaire.

M. De Filippo relève que la Cour des comptes a également fait le constat, dans son rapport n° 169, de l'insuffisance de la dotation de l'office cantonal des bâtiments. Il est donc nécessaire de doter ce dernier des forces de travail nécessaires pour mener à bien le plan cantonal de rénovation des bâtiments.

Ensuite, M. De Filippo souligne qu'il y a également un champ de postes à créer dans le secteur privé, à but non lucratif. Il évoque notamment le domaine de la politique, avec de nombreuses associations actives dans le domaine. Dans ce secteur, un certain nombre d'associations sont riches d'expertise dans le domaine du développement durable et auraient tout à gagner si on leur permettait de disposer de forces de travail supplémentaires pour le développement de projets. Il évoque également un effet sur les emplois dans le secteur privé, à but lucratif. Indirectement, l'initiative va favoriser le maintien et la création d'emplois.

Concernant la réduction du temps de travail, M. De Filippo relève que **l'initiative propose uniquement que l'Etat encourage les entreprises à réduire la durée du travail. Il a été fixé dans l'initiative d'atteindre l'objectif de 32 heures, d'ici 2030, soit une semaine de quatre jours.** Cela peut paraître ambitieux, voire utopique, toutefois il ne s'agit que d'un encouragement. Le but est de donner le rôle à l'Etat d'impulser et d'encourager les entreprises souhaitant réduire la durée du travail à le faire.

M. De Filippo conclut en abordant l'aspect financier, avec le montant de 100 millions de francs, lorsque le taux de chômage atteint 5%. Ce taux est actuellement de 4,4%, tandis qu'il a atteint 5,7% en avril 2021 durant la pandémie. L'initiative prévoit que le montant de 100 millions soit adapté de manière linéaire, en fonction du taux de chômage, et ce montant s'élèverait donc à 88 millions aujourd'hui. Au regard des résultats des comptes 2021 de l'Etat ainsi que des ressources supplémentaires en matière d'imposition, l'Etat a les moyens de mettre en œuvre cette initiative sans crainte. De plus, il souligne que cet investissement est largement inférieur à ce que l'Etat devrait dépenser, si la transition écologique n'est pas accélérée. Il faut donc agir maintenant.

Un député (PDC) ne comprend pas quel est le but de faire le lien entre le taux de chômage et la transition écologique. Il relève que la transition écologique demande des spécifications et compétences que, a priori, les personnes actuellement au chômage n'ont pas. Il relève que l'engagement de 1000 personnes par années est conséquent et ne permettrait pas forcément de régler le chômage. Ce point le laisse songeur et il se demande quels pourraient être ces postes liés à la transition écologique, en termes de compétences et de ressources professionnelles.

M. De Filippo répond qu'il y a effectivement besoin de spécialistes dans différents domaines, avec une formation universitaire ou supérieure. Toutefois, le manque de postes à disposition s'applique également à ces personnes qui ne trouvent pas de débouchés sur le marché du travail. Ainsi, une partie des postes servirait de débouchés pour les jeunes sortant de l'université qui ne trouvent pas de poste dans le domaine dans lequel ils ont étudié. Ensuite, il souligne qu'il y aura également besoin de postes ne nécessitant pas forcément un niveau de qualification élevé, notamment dans le domaine de la gestion des déchets et le domaine des transports publics. Il évoque également le domaine de la santé et du social, qui disposent aussi d'emplois peu qualifiés.

Une députée (PLR) relève que l'objectif proposé par l'initiative est d'assurer la transition écologique, avec une référence notable à la cohésion sociale. Ainsi, elle trouve que l'objectif est assez vague. Ensuite, elle demande à la CGAS quel serait le type d'emploi que l'Etat créerait pour assurer la

transition écologique. Les objectifs fixés ne correspondent pas à des postes précis, ni à un cahier des charges.

M. Varone répond que cette initiative ne prétend pas remplacer le plan climat cantonal, mais est un plus notamment en lien avec le taux de chômage. Elle se réfère à une situation sociale donnée, à un moment précis. Il y a une forte corrélation entre les attentes sociales et les besoins en matière de transition écologique. Ensuite, plus le dérèglement climatique avance et plus les besoins des populations fragilisées augmentent, notamment en matière d'encadrement et de support. Le secteur des soins devra faire face à un défi à venir en termes de vieillissement de la population. L'initiative propose donc un coup de pouce, avec des engagements supplémentaires, de personnes spécialistes ainsi que de personnes dans des postes avec des qualifications moindres.

Un député (PLR) relève qu'avec un montant de 88 millions de francs annuels, si on conserve un taux de chômage de 4,4% sur dix ans, il y a 880 millions d'augmentation de budget de l'Etat au bout de dix ans. Avec cette hypothèse, on arrive à une moyenne de 440 millions annuels.

M. De Filippo pense qu'on ne peut pas œuvrer pour la transition sans créer les emplois nécessaires aux salariés, et aller à l'encontre d'une limitation du chômage. Selon lui, la problématique de la transition écologique et de l'obsolescence de compétences est publique.

Un député (PLR) relève que la CGAS part du principe que, si l'Etat ne forme pas ces gens, le marché ne le fera pas.

M. De Filippo répond que la CGAS pense qu'il faut se donner les moyens d'accélérer le marché.

M. Varone souligne qu'en matière d'assainissement des bâtiments, le marché dépend d'autorisations et suppose des personnes qualifiées pour les délivrer. Il fait un parallèle entre l'urgence climatique et la crise sociale en lien avec la situation en Ukraine, dans laquelle les autorités sont débordées en raison du nombre élevé de demandes. Dans le cadre de la crise climatique, les besoins seront conséquents en termes de compétences de l'Etat, pour faire en sorte que les marchés s'ouvrent pour les entreprises privées. La création d'emploi par l'Etat servira également à la création d'emplois et au développement économique assumés par l'économie privée.

Un député (PLR) précise que le marché ne peut pas assumer en si peu de temps le travail à effectuer sur les bâtiments de l'Etat. Il faut donc être attentif à ne pas donner du travail à des entreprises étrangères, afin d'éviter toute distorsion de marché conjoncturelle, en raison de décisions étatiques. C'est le marché qui répond à ce que les employés de l'Etat formés dans la transition

énergétique pourraient avoir à contrôler ou mettre en place. Dans ce sens, il faut que le marché accepte de former les gens, ce qu'il est déjà en train de faire. L'Etat ne va pas former des ouvriers en tant que tels, mais des gens pouvant mettre en place la politique publique de la transition énergétique. Pour ce faire, le montant de 440 millions de francs en moyenne sur dix ans lui paraît énorme.

Un député (PLR) estime que personne ne conteste l'énoncé du Temps, cité à juste titre. En revanche, au-delà du constat, la question porte sur les moyens d'y parvenir. Il relève que la fonction publique genevoise n'est pas corrélée avec les augmentations démographiques connues, avec **9% d'augmentation de la population et 17% d'augmentation de la fonction publique**. Il pense qu'il est préférable de travailler sur d'autres axes, qui soient du ressort de l'incitation dans le secteur privé, plutôt que d'agir sur la fonction publique. En effet, ce sont eux qui créent de l'emploi et génèrent de la valeur ajoutée. Par exemple, il pourrait y avoir des incitations fiscales en termes de décarbonisation, des appuis à la création d'emploi en entreprise. Il pense qu'il s'agit de méthodes efficaces pour créer de l'emploi et il demande si la CGAS ne pense pas qu'elles seraient davantage efficaces, à l'instar de ce que prétend le Temps.

M. De Filippo relève que, dans l'absence de corrélation de l'augmentation de la population avec l'augmentation de la fonction publique, le député oublie des éléments qualitatifs. En effet, la pertinence de la taille d'un service public ne peut pas être mesurée par son service à la population. Il faut notamment prendre en considération le vieillissement, qui nécessite davantage de dispositifs de soins. Il souligne que Genève est le canton urbain avec le taux d'inégalités le plus élevé de Suisse, et le service public doit y répondre. Même si le territoire est petit, le canton dispose notamment d'un aéroport international, d'une université, d'un hôpital universitaire, d'aide à domicile publique, etc. Ces éléments permettent d'expliquer le ratio donné, dans le but de répondre aux besoins de la population.

En ce qui concerne les incitatifs pour l'économie privée, il relève que la CGAS ne prend pas ce type de mesures sur le plan fiscal, car elles n'ont pas d'effet direct sur la création d'emploi. Toutefois, si l'Etat veut aider financièrement certaines entreprises à tester le modèle, la CGAS n'y est pas opposée.

M. Varone apporte un complément sur les postes, en soulignant que, de manière indirecte, cette initiative poussera à la création de postes dans le secteur privé. Il ne faut toutefois pas négliger la création de postes dans le secteur public, par rapport à des nécessités qui découlent du vieillissement de la population. Il est évident que les structures telles que l'IMAD ou les HUG

auront besoin de davantage de personnel, et l'initiative pointe du doigt cette nécessité, en faisant suivre des budgets par rapport à des besoins réels.

Un député (PLR) entend que la CGAS considère que faire confiance aux acteurs du secteur privé n'est pas la bonne méthode. Il trouve personnellement que cela est dommage.

M. Varone répond que ce n'est pas ce qui a été dit. Il souligne que chacun doit faire sa part et on attend des entreprises qu'elles fassent leur part par rapport au défi du réchauffement climatique.

M. De Filippo ajoute que la CGAS n'oppose pas le secteur privé au secteur public. Il s'agit uniquement de donner les moyens à l'Etat de faire son travail.

Un député (Ve) demande si les communes vont également participer au financement, comme le mentionne l'initiative, Le cas échéant, quel est le pourcentage de participation de ces dernières ? Ensuite, il demande si les 1000 emplois supplémentaires constituent une augmentation d'ordre annuel.

M. De Filippo aborde la répartition de l'enveloppe entre l'Etat et les communes, en précisant que l'enveloppe prévue à l'article 1B concerne uniquement l'Etat. L'initiative ne traite que du budget de l'Etat, et la participation des communes relève de la politique communale, ce qui n'est par conséquent pas le but d'une initiative cantonale.

M. De Filippo répond concernant les 1000 emplois supplémentaires, en confirmant que c'est par rapport à l'année précédente.

Un député (Ve) relève que le Conseil d'Etat dit globalement, dans sa réponse, que les initiants se sont trompés de loi et auraient dû choisir une autre piste. Quant à la thématique donnée par l'initiative, elle est peu abordée. Il faudrait donc modifier cette loi, ainsi que les buts et principes, de façon à intégrer des contre-propositions afin de renforcer les lignes directrices. Il demande si cela a été envisagé et si une modification des principes de la loi aurait été suffisante pour donner à l'Etat matière à s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique.

M. De Filippo répond que cette option a été réfléchie. Toutefois, ce qui est proposé dans l'initiative va au-delà des principes, qui risquaient de demeurer en l'état et de ne pas se concrétiser.

Un député (Ve) souligne que ce n'est pas leur choix, mais que cela pourrait être une piste future d'amélioration.

M. Varone relève que la question posée s'inscrit dans la question de savoir si on est pour ou contre un contreprojet, à laquelle le Conseil d'Etat a répondu en suggérant d'aller vers un contreprojet. La CGAS est ouverte à la discussion sur la thématique en lien avec la création d'emplois et les difficultés par rapport

au processus de reconversion professionnelle. Toutefois, il souligne une certaine ambition des initiants, qui est fixée dans l'initiative, et qui a pour but de répondre aux défis sociaux et climatiques. De ce fait, il est attendu d'un contreprojet qu'il porte l'ambition de l'initiative et pas qu'il se contente d'éléments vagues ou de mentions génériques dans une loi-cadre.

Il souligne que l'initiative n'invoque pas un mécanisme linéaire mais une possibilité d'adapter, à la hausse ou à la baisse, le montant de 100 millions de francs, selon le taux de chômage. Même si l'initiative ne s'adresse pas directement aux personnes actuellement en recherche d'emploi, personne ne peut penser que le taux de chômage va rester similaire si on va vers un ou deux exercices avec des investissements. Le taux de chômage actuel est de 4,4% et est fortement lié à la politique et la typologie de l'emploi sur le canton de Genève. En effet, une partie des personnes sont faiblement qualifiées et pourraient bénéficier de cette initiative. De plus, **il y a actuellement un socle de 1500 à 2000 personnes qui s'inscrivent chaque mois pour rechercher de l'emploi, alors qu'il était de quelques centaines au début des années 90. Ce changement découle des pratiques managériales des entreprises, qui se caractérisent par une démocratisation des pratiques de licenciements, et cela génère donc un seuil de chômage plus élevé.** Cette initiative ne permettra pas de ramener le chômage à zéro, mais elle laisse la possibilité au Grand Conseil d'adapter en fonction du taux de chômage.

Un député (Ve) relève qu'on ne laisse pas le choix et que la réduction et l'augmentation se font de manière proportionnelle.

M. De Filippo répond que ce n'est pas une règle de trois.

Un député (Ve) arbore l'article 1C, qui parle d'une réduction de la durée de travail. Il relève qu'il s'agit d'un principe général et demande pourquoi une initiative séparée n'a pas été réalisée à ce sujet. A son sens, il y a deux objectifs différents regroupés dans cette initiative, la création d'emploi et la réduction du temps de travail.

M. De Filippo explique que c'est un choix qui a été fait par la CGAS, car elle considère que la réduction de la durée du travail est un moyen de parvenir à ce que défend l'initiative.

M. Varone ajoute qu'il est pertinent pour les initiants de traiter la question de la diminution du temps de travail, en lien avec les enjeux écologiques et environnementaux. Il rappelle que l'initiative n'a pas pour but de répondre à tous les maux de la société, mais d'essayer d'améliorer le dispositif, en lien avec le dérèglement climatique.

Un député (Ve) souligne que ce qui est primordial, c'est la formation et qu'il n'y a pas suffisamment d'actions en la matière. Il demande s'il existe des

possibilités d'augmentation des formations, qui soient adaptées aux besoins, dans les domaines de l'énergie et de la santé.

M. Varone répond qu'il est possible de faire davantage en la matière et que la CGAS est prête à y réfléchir. Pour la CGAS, un des défis principaux en matière de formation est notamment l'accès à un droit à la formation, pour les personnes en emploi ou en recherche d'emploi. **La loi fédérale en matière d'assurance-chômage n'est plus à jour et est lacunaire, et elle ne permet pas de faciliter des reconversions professionnelles.**

M. De Filippo souligne que, pour une augmentation de la formation, il faut également des formateurs et formatrices et des écoles. L'initiative s'inscrit également dans un renforcement des organes de formation.

Un député (UDC) regrette que la favorisation du travail à mi-temps n'ait pas vraiment été abordée. Ensuite, concernant le chômage, il faut savoir s'il baisse en raison du fait qu'une partie des individus passent à l'aide sociale. Il relève qu'il existe une façon simple de donner du travail, qui est de donner du travail aux Genevois et il regrette que les syndicats ne s'engagent pas dans cette pratique. Il y a donc une responsabilité des employeurs.

M. Varone répond que l'on parle d'une réduction du temps de travail plutôt que de travail à temps partiel. En effet, le travail à temps partiel a été en partie utilisé comme politique patronale, pour maximiser la productivité au travail. Il donne l'exemple du personnel de vente, pour lequel il n'existe quasiment plus d'offre d'emploi à 100%. Il relève que le temps partiel doit être favorisé lorsqu'il est souhaité par l'employé, toutefois il faut faire attention avec la mise en place d'une politique publique de promotion du temps partiel, notamment par rapport à la maîtrise du temps de travail. En effet, le temps partiel peut aussi bien être une source d'épanouissement que ruiner la vie.

Concernant le défi en matière de formation professionnelle, pour les personnes en recherche d'emploi, il faut attendre l'épuisement des droits de chômage pour les réorienter et leur offrir une solution. Il relève ensuite que l'avantage d'axer sur le droit à la formation pour les personnes en recherche d'emploi, c'est que cela s'adresse en grande partie aux personnes qui résident dans le Canton.

Audition du département de l'économie et de l'emploi

M^{me} Fabienne Fischer, conseillère d'Etat, DEE

M. Christian Ducret, directeur du service d'aide au retour à l'emploi, DEE

M^{me} Fischer explique qu'il s'agit d'une audition technique à ce stade. Dans la mesure où l'initiative 1000 emplois se propose de réduire le chômage, il lui a semblé nécessaire que la commission de l'économie puisse entendre l'office cantonal de l'emploi et son appréciation de la capacité de l'initiative à répondre aux objectifs fixés. **Dans son rapport sur l'initiative, le Conseil d'Etat a essentiellement relevé que l'automatisme défendu par l'initiative, entre créer de l'emploi et réduire le chômage, n'était pas démontré dans les faits.** Beaucoup d'emplois créés à Genève ne répondent pas au profil de la partie structurelle du chômage genevois, qui touche les personnes ayant peu ou pas de qualifications, et ce sont des emplois à faible ou moyenne valeur ajoutée. Le chômage structurel perdure malgré un dynamisme du marché de l'emploi.

Le Conseil d'Etat pense qu'il faut s'intéresser aux problématiques rencontrées sur le marché du travail par les demandeurs d'emploi, pour réduire le chômage et, sous cet angle, aux constats faits par l'office cantonal de l'emploi, sur la base de son expérience de terrain. C'est dans cette optique qu'elle a proposé d'entendre spécifiquement l'OCE, en réservant une audition ultérieure du département, à l'issue des auditions souhaitées par la commission, dans le but d'aborder les perspectives sur les contours d'un éventuel contreprojet. Ce n'est toutefois pas le sujet de la présente séance.

M. Ducret rappelle l'organisation de l'office cantonal de l'emploi, qui comprend divers services, dont le service du retour à l'emploi, qu'il représente aujourd'hui. Ce dernier a la particularité d'être financé à presque 100% dans le budget cantonal et intervient sur la situation de candidats et candidates en fin de droit au chômage. Ce service se situe dans la zone tampon entre l'office cantonal de l'emploi et l'aide sociale et financière. L'objectif est de permettre aux personnes ayant un potentiel de rebond sur le marché ordinaire de réussir dans cette étape.

Il rappelle les mesures principales au niveau du suivi des candidats pendant la période sous indemnité à l'ORP, notamment les dispositifs de contribution et de participation au salaire, tels que les allocations d'initiation au travail, une participation entre 40 et 60% au salaire pendant une certaine durée. **Malheureusement, un certain nombre de personnes, malgré les différentes mesures du marché du travail et les allocations d'initiation au travail, ne parviennent pas à se réinsérer sur le marché de l'emploi d'ici la fin de**

droit. A ce moment-là, le service du retour à l'emploi peut intervenir, avec l'allocation de retour en emploi, qui est une participation au salaire de l'ordre de 50%. Il peut également intervenir avec les emplois de solidarité, un dispositif particulier qui gère les personnes qui ont un potentiel de rebond sur le marché ordinaire, mais qui n'ont pas réussi à rebondir sur le marché ordinaire public ou privé malgré les différentes aides. L'emploi de solidarité joue un rôle de passerelle, en proposant un réel emploi dans une entreprise, association ou fondation à but non lucratif, dans le but de travailler l'employabilité de manière à rebondir sur le marché ordinaire.

M. Ducret aborde le contexte de l'initiative. La question de la formation ou de la reconversion professionnelle est intéressante, et doit passer par la formation qualifiante certifiante ou par un type de formation qui permet d'upgrader et de bonifier les compétences qui manquent par rapport à un type d'emploi à pourvoir. Il relève que deux projets ont été mis en place.

M. Ducret explique qu'avec la pandémie, l'embauche s'est complexifiée pour un certain nombre de candidats et candidates. Avec la conseillère d'Etat, un bonus employabilité a été mis en place. Il s'agit d'un « one shot » de 4000 francs par engagement, qui vient en complément des allocations d'initiation au travail. L'objectif est de tenir compte du fait que, suite à une période de pandémie, de la digitalisation et de l'évolution du marché du travail, il n'y a pas forcément, avec la contribution offerte par les AIT au niveau fédéral, suffisamment d'impact sur le plan financier pour être séduit par cette mesure en tant qu'employeur. Le bonus employabilité est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021. On assiste maintenant à 42% d'AIT en plus en 2021 par rapport à 2019. Même si le bonus n'est intervenu qu'au 1^{er} juillet 2021, on considère qu'il y a certainement un effet et cet effet sera validé. Il s'agit d'un projet pilote RMC Conseil d'Etat, qui fera l'objet d'un rapport à l'automne, pour examiner la reconduction de ce bonus.

M. Ducret relève que le second projet est de commencer, par touches, à examiner la refonte du dispositif des emplois de solidarité. Il s'agit de vrais emplois, qui constituent des tremplins. La plupart du temps, les personnes qui sont engagées en emploi de solidarité sont des personnes lambda, qui ont juste eu un bug dans leur carrière professionnelle, ou au niveau social, familial ou de leur santé. A un certain stade de leur évolution, ces personnes retrouvent une forme de compatibilité par rapport aux postes disponibles sur le marché du travail et ont une réelle chance de retourner sur le marché du travail ordinaire.

M. Ducret explique que cinq personnes sont dédiées au coaching au sein du service du retour à l'emploi, et que tout est fait pour qu'un maximum de ces personnes rebondissent sur le marché. Toutefois, même avec l'obtention de fonds de la part d'une fondation privée, le service est relativement mal équipé

par rapport à la formation orientée acquisitions de compétences ou formation certifiante.

Un projet a été mis en place et a démarré le 1^{er} mars. Il s'agit d'une allocation de formation professionnelle de premier niveau, avant le CFC, qui est très recherché dans le domaine des soins (EMS, EPH). Il a été décidé de positionner des personnes en emploi de solidarité pendant deux ans, tout en étant en apprentissage, en vue de l'obtention de l'AFP. Ce projet a démarré avec un groupe de 13 personnes, toutes en fin de droit. Elles ont été engagées par huit entreprises au total, cinq EMS et trois EPH. Il relève qu'a priori ce projet rencontre un succès important. Les collaborateurs ont fait une excellente présélection et ont poussé les candidatures intéressantes aux entreprises.

Il souligne que l'avenir des emplois de solidarité est de positionner les personnes sur des postes dans des domaines d'activité porteurs en termes d'employabilité, dans lesquels ont recherche des candidats et candidates. Pour ce faire, les positionnements devront se faire non seulement sur les associations à but non lucratif, mais également au niveau des employeurs privés qui développent des affaires à but lucratif.

M. Ducret relève que ce premier éclairage permet de voir que, depuis près d'une année, un travail important a été réalisé par la task force employabilité, le département et l'office de l'emploi, afin d'amener des projets. L'efficacité de ces projets est en cours de vérification. Le fait que des personnes sont aujourd'hui positionnées, en contribuant au salaire versé par l'employeur et en leur permettant d'acquérir une formation porteuse sur le marché du travail, est une solution intéressante. Il faut pouvoir le faire par rapport à des activités permettant l'acquisition de formations certifiantes, mais aussi dans des domaines dans lesquels il n'y a pas forcément besoin d'un titre mais des compétences bonifiées permettant d'obtenir l'emploi. Un autre avantage est de pouvoir travailler avec des qualifications d'un niveau relativement bas, voire inexistantes si on parle de formations certifiantes. Ils ne s'occupent pas uniquement des dispositifs qui permettent d'entrer dans des qualifications moyennes à élevées, mais réalisent également un travail sur une part non négligeable du public en chômage, avec un niveau de qualification bas à très bas.

M. Ducret relève que l'on peut prétendre à des allocations d'initiation au travail pratiquement dès l'entrée au chômage et jusqu'à la fin du délai-cadre. Cet élément est souvent méconnu, mais il est possible de bénéficier encore des allocations d'initiation au travail si le délai-cadre est toujours ouvert. Les AIT sont d'une durée de six mois au maximum pour les personnes de moins de 50 ans, et de douze mois au maximum pour les 50 ans et plus. Le critère principal est de poser sur la table un plan d'initiation, qui doit expliquer en

quoi et pourquoi, et si possible par étapes. S'il n'y a pas de plan d'initiation ou si ce dernier n'est pas valable, cela ne sera pas possible. Il relève que le service instruit les demandes de manière bienveillante et est attentif à être objectif.

Concernant les allocations de retour en emploi ARE, elles ne peuvent être octroyées qu'à partir du moment où la dernière indemnité a été touchée ou que la personne émarge à l'aide sociale financière. Elle est de 12 mois au maximum pour les moins de 50 ans, et de 24 mois au maximum dès 50 ans. Il relève qu'un barème a été mis en place, pour évaluer les situations.

Un député (PLR) demande quel est le nombre actuel d'emplois de solidarité, quelle est l'évolution de ce nombre ces dernières années, combien de ces emplois ont abouti à des contrats de durée indéterminée, c'est-à-dire ont été définitivement placés dans le marché du travail primaire. Il se souvient d'un taux d'intégration dans le marché du travail primaire, au-dessus de 10%.

M. Ducret répond qu'il y a plusieurs taux. Il y a le taux des personnes placées depuis que le dispositif existe, soit depuis 2008, qui est de 17 à 18% environ. Toutefois, le service de retour à l'emploi ne travaille pas sur ce taux. Il trouve plus objectif de travailler sur le taux de placement de l'année civile. En moyenne mensuelle sur 2021, à une ou deux unités près, il y a eu 625 emplois EDS. L'année précédente, 52 personnes ont été positionnées sur le marché ordinaire, ce qui revient à un taux de 6 à 7% environ par rapport aux 625 emplois. L'objectif est de pouvoir sortir 50 personnes par année civile. Il rappelle qu'il s'agit à 60% de personnes en fin de droit, à 40% de personnes à l'aide sociale financière. Ces personnes retrouvent un job et sont repositionnées sur le marché ordinaire. Entre les personnes qui arrivent à la retraite, qui quittent leur emploi EDS pour retourner dans leur pays d'origine et sont licenciées, 150 postes sont ouverts par année. Il relève que l'objectif est d'ouvrir 150 postes par année, et, en période de pandémie, environ 110 postes ont été ouverts.

En avril 2023, une évaluation de l'objectif qualitatif pourra être réalisée. L'objectif est de savoir, après le rebond sur le marché ordinaire, si les personnes concernées sont venues se réinscrire ou si elles émargent à nouveau à l'aide sociale financière. Ils sont donc extrêmement satisfaits, avec un taux de 85% de succès pour les EDS, et de 80% pour les AIT.

Il relève que le taux d'EDS a fait l'objet d'une augmentation jusqu'à 800-850 EDS, toutefois une réduction a eu lieu depuis 2013, notamment pour des questions budgétaires. Cette diminution s'est stabilisée depuis son arrivée en 2015, à environ 650-625. Il relève qu'une ligne budgétaire permet de financer le bonus employabilité, et de monter à 650 voire 680 EDS par an.

Un député (PLR) demande si la prise en charge du salaire est de 50-50 entre l'établissement qui emploie et la participation de l'Etat.

M. Ducret répond qu'au niveau AIT, le taux est de 50% à 60%, selon un barème dégressif. Si on a moins de 50 ans, il est de 50%. Plus on avance dans la relation de travail et plus montant de participation est faible, selon le droit fédéral. Pour les 50 ans et plus, la situation est particulière. Pendant les six premiers mois, le taux est de 60% et c'est uniquement à partir du septième mois que la participation est de 40%. Pour les EDS, la contribution varie entre 60 et 80%, selon la capacité financière de l'institution. L'objectif est d'avoir un coût fixe et de ne plus se préoccuper de la capacité financière. En raison du contexte particulier, le taux pourrait se situer aux alentours de 70%, et un droit transitoire permettrait aux entreprises actuellement à 80% de s'en sortir, avec une diminution des coûts fixes.

Un député (EAG) revient sur les emplois de solidarité en demandant si ces derniers sont actuellement réservés à des organisations à but non lucratif. Il demande ce qui est entendu par les termes « les positionner sur le marché ordinaire ».

M. Ducret répond par l'affirmative. Ensuite, il précise qu'il n'est aujourd'hui pas possible de positionner un EDS dans une entreprise privée. Cela ne peut être fait que dans une association ou fondation à but non lucratif, ce qui est problématique car il y a régulièrement des postes à pouvoir dans des entreprises privées.

M^{me} Fischer ajoute que les EDS représentent un marché de l'emploi secondaire, qui n'est pas lucratif et répond à des prestations que des entreprises privées ne prendraient pas en charge parce qu'elles ne présentent pas de rendement, par exemple. Lorsqu'on parle de réinsertion de personnes, cela concerne le marché primaire, c'est-à-dire le marché classique de l'emploi.

Un député (EAG) relève que ce sont donc des personnes qui ne sont plus, de fait, au régime des emplois de solidarité. Il souligne que l'idée de faire des emplois de solidarité dans des entreprises à but lucratif représente une transformation importante de ces emplois.

M. Ducret répond que cette transformation est importante et permettra de diversifier l'offre pour les personnes arrivant en fin de droit et/ou à l'aide sociale financière.

Un député (EAG) demande si les emplois de solidarité sont limités dans le temps.

M. Ducret répond que, pour les personnes de moins de 55 ans, la contribution au salaire est limitée à 36 mois au maximum, toutefois le contrat est à durée indéterminée. Il s'agit d'un élément de réflexion et il est souhaitable

que les emplois de solidarités soient caractérisés par des contrats à échéance maximale, n'allant pas au-delà de 36 mois.

M^{me} Fischer souligne qu'aujourd'hui les emplois de solidarité sont placés sur le marché de l'emploi. Il y a des réflexions en cours pour en faire de meilleurs tremplins.

Un député (EAG) relève que ces réflexions soulèvent des questions importantes, qui mériteraient des réflexions plus larges, qui dépassent le cadre de l'initiative. S'il a bien compris, il n'y a pas d'équivalent mécanique entre création de places de travail à Genève et réduction du chômage, et il y a un intérêt réel à développer la formation professionnelle. Il demande s'il y a une marge de manœuvre pour le développement de la formation professionnelle, pour les personnes à faibles qualifications ou sans qualifications. Il demande également si un effet post-covid est constatable. Finalement, il aborde la question de la collaboration avec les bourses et prêts d'études. Le cercle des potentiels bénéficiaires est élargi depuis quelque temps avec la modification de la loi, qui permet de financer des reconversions professionnelles pour les adultes. Il demande s'il y a une synergie avec d'autres services.

M. Ducret répond tout d'abord qu'il n'y a pas de synergies pour l'instant. Ensuite, une marge de manœuvre existe, s'agissant de la formation. Le projet lancé le 1^{er} mars dans les EMS/EPH a été réalisé en travaillant avec les partenaires sociaux, avec l'OFPC, qui prend en charge les frais de formation. Au niveau de la convention EDS EMS/EPH, une disposition précise que le contrat de travail dure deux ans, mais que l'employeur s'engage à conserver la personne durant deux années supplémentaires dans l'entreprise. Il fait part ensuite d'une forte demande d'AFP dans le domaine de l'intendance, et un projet est en cours de réalisation à ce sujet.

M^{me} Fischer complète en expliquant que ce type de projet a pour but d'aider les personnes en fin de droit, avec un programme sur quatre ans. Ce programme est composé de deux ans de formation qualifiante, durant lesquels les personnes obtiennent un titre, puis elles restent deux ans au minimum engagées dans l'entreprise qui les a formées, ce qui leur confère une expérience professionnelle. Le but est d'apporter une qualification, ainsi que de l'expérience professionnelle. Ensuite, concernant l'articulation entre personne demandeuse d'emploi et programme de bourse, tant que les personnes reçoivent des indemnités chômage, elles doivent être plaçables immédiatement. Or, lorsqu'on commence une formation, on n'est pas plaçable immédiatement et alors on perd le droit aux indemnités, ou alors, lorsqu'on a une proposition, on doit arrêter la formation. Le fait de bénéficier d'indemnités chômage est donc compliqué à articuler avec le fait d'entreprendre une formation. Il faut développer un espace de réflexion pour trouver une

possibilité de mettre à profit cette période de chômage, dans le but de se reconvertir ou de se requalifier.

Un député (UDC) souhaiterait connaître l'impact en fonction des titres des différentes aides qui existent, par rapport à l'ensemble des bénéficiaires potentiels. Il existe des allocations d'initiation au travail pour les personnes au chômage. Il souhaiterait savoir quel est le pourcentage de personnes qui demandent cette prestation, par rapport à l'ensemble des chômeurs inscrits. Il demande également combien sollicitent les ARE, par rapport à l'ensemble des chômeurs en fin de droit. Ensuite, il demande combien de personnes à l'assistance sociale financière sollicitent les emplois de solidarité et s'il y a plusieurs types d'emplois de solidarité.

M. Ducret commence par répondre à la dernière demande. Il n'y a pas plusieurs types d'emplois de solidarité. Le niveau de contribution au salaire a été fixé en tenant compte de la capacité financière de l'entreprise. Le taux fixé a été maintenu et a évolué à la hausse. Etant donné que les emplois de solidarité sont de réels emplois, le différentiel a été pris en charge, pour le respect du salaire minimum. Il y a une exception, qui est la création d'un pilote avec l'attestation de formation professionnelle aide et soins en EMS/EPH. Il s'agit d'un processus différent, qui est un projet réalisé en collaboration avec la task force employabilité. Le salaire minimum a également été respecté dans ce domaine et la prise en charge est de pratiquement 100%. En termes de volumétrie, ils ont estimé cette année le nombre d'AIT à 600, et le nombre d'ARE à 150.

M^{me} Fischer précise que l'accent a été mis sur les AIT pour deux raisons. Premièrement, les AIT interviennent plus tôt dans le processus et sont susceptibles de davantage soutenir les chômeurs, car ils sont moins éloignés du marché du travail. Deuxièmement, cette action s'inscrit dans une logique d'allocation des ressources. Les AIT émergent au budget fédéral, contrairement aux ARE qui sont au budget cantonal.

Un député (UDC) relève que son souci est de savoir s'il s'agit de prestations marginales, par rapport au nombre de potentiels bénéficiaires. Cela semble être le cas, car les chiffres donnés s'élèvent à des centaines, alors qu'il existe plusieurs milliers de chômeurs.

M. Ducret relève que la question est délicate. Une part majoritaire des candidats et candidates à la recherche d'un emploi retrouvent un poste sans aide particulière ou participation au salaire de l'employeur. Par ailleurs, on sait que certains employeurs auraient pu bénéficier d'une participation, toutefois ils ne la demandent pas, car ils estiment que leur assise financière est suffisante et ne veulent pas être aidés par l'Etat. Certains trouvent, en sus, le processus

d'octroi de l'ARE trop compliqué. Il rend la commission attentive au fait que, fort heureusement, des personnes sortent du chômage par leurs propres moyens et certaines entreprises engagent sans demander des moyens particuliers.

Un député (UDC) relève que sa seconde question concerne la préférence cantonale. Il demande quel est l'impact de la préférence cantonale, et quelles sont les chances pour les chômeurs de retrouver un emploi.

M. Ducret n'a pas les chiffres en tête, mais peut demander les statistiques disponibles, afin de connaître le nombre de personnes engagées, et les postes qui ont été ouverts.

Un député (UDC) entend souvent que l'aide sociale peut être un handicap pour un retour à l'emploi, surtout si elle est généreuse.

M. Ducret relève qu'un projet de refonte de la LIASI, la LAS, a été mis en consultation publique. On constate, dans l'exposé des motifs, que la LIASI actuelle ne donne pas satisfaction, pour des raisons proches du contexte sous-jacent à la question. La LAS entend notamment corriger le fait que, lorsqu'on est à l'aide sociale financière et qu'on trouve un poste, on doit verser une contrepartie du salaire au social. Cela revient à gagner moins ou à peine plus que ce qu'on gagne sans travailler. Il n'est plus possible de procéder ainsi et il est nécessaire de revoir le dispositif.

Un député (Ve) demande si l'attribution des allocations de manière conditionnelle est réalisée ou envisagée. En effet, dans l'initiative, il est inscrit que les emplois créés servent notamment à améliorer la cohésion sociale, la lutte contre le changement climatique, la prévention de la santé, etc. Dans les exemples donnés, l'hôtellerie n'entre pas dans cette catégorie, contrairement aux emplois en EMS par exemple. Il relève que la question est davantage politique.

M^{me} Fischer répond que, pour le moment, il s'agit de projets de formation AFP, EDS présentés par M. Ducret. Il ne s'agit pas de mise en œuvre de l'initiative et ils ne sont pas ciblés sur ces objectifs, toutefois ils sont ciblés sur des secteurs favorables à l'emploi, qui vont se développer. Le secteur des soins se trouve être un des secteurs visés par l'initiative, pour développer des emplois. Si on pense à l'autre secteur visé, à savoir le domaine environnemental et climatique, il sera à mettre en œuvre dans un contexte, en fonction du sort réservé à l'initiative ou à un éventuel contreprojet. Par nature, les projets développés par l'office cantonal de l'emploi s'orientent vers des secteurs avec de l'emploi potentiel, et donc vers les secteurs visés par l'initiative.

M. Ducret relève en conclusion que l'objectif principal est de proposer des candidats sur des emplois vacants, le plus rapidement possible. Il souligne que

les enjeux, contextes et domaines d'activité en lien avec l'urgence climatique sont en toute logique les pourvoyeurs d'emplois de demain. Ainsi, le but est de créer des emplois plus spécifiquement et de manière accrue dans les secteurs évoqués.

M^{me} Fischer relève qu'il faut retenir, des explications de M. Ducret, qu'**il n'y a pas que le nombre d'emplois qui constitue un obstacle à l'insertion professionnelle. Il y a également l'obstacle de l'adéquation entre les compétences des demandeurs d'emploi et des compétences recherchées sur le marché du travail.** Du point de vue du Conseil d'Etat, il s'agit du principal motif qui a conduit à penser que l'initiative ne permet pas de répondre à des objectifs en faveur de la réduction du chômage, par les mécanismes proposés. En revanche, il est essentiel d'avoir des mesures spécifiques et de les développer. Un des objectifs est de donner les moyens pour améliorer les compétences sur le marché de l'emploi, notamment dans les secteurs d'avenir tels que la transition écologique, énergétique et des soins aux personnes, en adéquation avec les compétences à disposition chez les demandeurs d'emploi, en leur donnant des moyens concrets d'accéder aux formations. Cet objectif est en réflexion, afin de pouvoir proposer prochainement un contreprojet à cette initiative, permettant de lever les obstacles à la formation existants, pour les demandeurs d'emplois et adultes en cours d'emploi. Elle relève qu'une interpellation a été déposée par des députés, sous forme de motion. Il est important d'avoir des réponses adéquates en termes de formation, de réinsertion et de reconversion. C'est sur ces orientations que le Conseil d'Etat travaille pour l'élaboration d'un contreprojet.

Audition de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG)
(voir annexe 2)

M^{me} Stéphanie Ruegsegger, secrétaire permanente de l'UAPG

M. Pierre-Alain L'Hôte, président de l'UAPG

M. L'Hôte rappelle que l'UAPG regroupe environ 30 000 entreprises et 250 000 emplois. Le texte a pour ambition de faire créer par l'Etat 1000 emplois par année, dans des domaines en lien avec l'Agenda 21 et ses projets cantonaux que sont le plan climat et le concept du développement durable 2030. Ces emplois doivent être créés en substance au sein des collectivités publiques cantonales et communales au sens large. Ils peuvent également l'être au sein d'entités privées à but non lucratif, mais ne peuvent remplacer des emplois existants.

L'initiative prévoit 100 millions de francs par année pour 1000 emplois, ce qui représente 100 000 francs par emploi, part patronale comprise, à chaque

fois que le taux de chômage moyen de l'année précédente est de 5%. Cet objectif est adapté en fonction du taux, à la hausse comme à la baisse. Cela signifie concrètement que, pour l'année 2021, le nombre d'emplois à créer aurait été de 1000 puisque le taux de chômage moyen a été de 5% pile. Le nombre aurait été de 980 en 2020 (4,9%), de 780 en 2019 (3,9%) et de 1160 en 2016, année où le taux moyen a atteint 5,8%. Les initiants ont indiqué lors du lancement du texte que le système était actif tant que le chômage reste élevé, mais c'est faux, puisque la seule situation où il n'y aura pas de création fictive d'emplois étatiques est celle où le taux de chômage est équivalent à zéro.

L'initiative demande également que l'Etat et les entreprises soient encouragés à passer à 32 heures sans diminution de salaire, d'ici 2030.

M. L'Hôte souligne que ce texte pose plusieurs problèmes aux yeux de l'UAPG.

Tout d'abord, l'UAPG est surprise de ne voir aucune date donnant un terme. Lors du lancement de l'initiative, il a été souligné que le projet était conçu pour lutter contre le chômage, lorsque celui-ci est élevé, ce qui semble faux. Il est vrai que le taux de 5% fait référence pour la création de 1000 postes est inscrit, mais il n'est dit nulle part qu'en dessous de ce taux le mécanisme s'arrête. Par ailleurs, il n'y a aucune date de fin indiquée dans le projet.

Ensuite, M. L'Hôte rappelle que **ce n'est pas à l'Etat de créer des emplois mais à l'économie**. Force est de constater qu'à Genève, cela fonctionne plutôt bien, puisque le canton offre près de 400 000 emplois (336 000 EPT) – dont plus de 302 000 pour le secteur privé – pour 240 000 personnes actives. **Le canton n'a donc pas de problème de création d'emplois**. Par contre, il y a un gap clair entre les emplois proposés et certains profils disponibles sur le marché de l'emploi. Le propos ici est de souligner que l'économie joue pleinement son rôle en matière d'emplois.

M. L'Hôte souligne également que **le système proposé par l'initiative est ainsi fait que plus la situation économique se dégrade, plus on perd d'emplois privés et plus l'Etat se renforce en créant des emplois publics. Il s'agit d'un système perpétuel, puisque, comme indiqué précédemment, il n'y a pas de terme indiqué et le système est actif même avec un taux de chômage très bas, le nombre d'emplois créés étant juste ajusté. Ainsi, avec un très hypothétique taux de chômage de 2%, l'application du texte exigerait la création de 400 nouveaux emplois**.

Dans les faits, ce mécanisme est donc une fabrique à emplois publics perpétuels. Selon l'UAPG, Genève est déjà caractérisé par une fonction publique particulièrement importante. A l'heure actuelle, le nombre d'emplois publics au sens large représente près de 25% du total des emplois, selon

l'OCSTAT. Le petit Etat représente près de 19 000 emplois, et plus de 60 000 si l'on prend en compte le grand Etat. Ce système rendrait donc la fonction publique encore plus pléthorique qu'elle ne l'est actuellement, ce qui pose déjà problème en soi, en termes de charges. En 2018, Genève était le deuxième canton en termes de dépenses publiques par habitant. Les dépenses par habitant du canton et des communes genevoises sont ainsi de 62% supérieures à celles de la moyenne suisse. Même corrigé des différents facteurs liés aux caractéristiques urbaines du canton de Genève, celui-ci reste largement plus dépensier que les autres.

Sans parler du coût, puisque les 100 000 francs prévus par emploi pourraient bien se révéler insuffisants, en regard du coût d'un emploi au sein de la fonction publique. Le système est exponentiel puisqu'aux 100 000 à 150 000 francs de la première année, il faudra ajouter plus ou moins le même montant l'année suivante, et ainsi de suite, ce qui constitue un gouffre à milliards. L'UAPG se demande d'ailleurs qui prendrait en charge ces coûts, si ce n'est le contribuable, et notamment les personnes morales. Cela crée un cercle vicieux, puisque toujours plus de charges sont notamment attribuées aux entreprises, au risque d'entraver leur pérennité, et donc de créer du chômage, qui engendrera la création de ces emplois artificiels, qu'il faudra bien financer. Enfin, le mécanisme du frein aux dépenses pourrait rapidement mettre un terme à cette escalade de coûts induite par l'initiative.

M. L'Hôte souligne qu'au-delà de cet aspect, l'initiative ne propose pas la création d'emplois en fonction des besoins réels mais en fonction du taux de chômage. **Lorsque la situation économique va mal, il faut aider les, et non pas augmenter l'appareil étatique.** L'UAPG rappelle que ce dernier est notamment financé par les impôts payés par les entreprises. Il y a donc une certaine logique, voire un cercle vertueux, à soutenir l'économie, et donc l'emploi, qui le rendra à la collectivité.

Enfin, l'initiative part du principe qu'il y a des besoins supposés ou avérés dans certains secteurs, qu'il y a des personnes en recherche d'emploi ou qui souhaitent augmenter leur taux d'activité. Les deux éléments sont mis en concordance, en partant du principe que les personnes en recherche d'emploi correspondent forcément à la demande. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas et l'initiative n'apporte aucune réponse à cette inadéquation de profils, pas plus qu'elle n'en apporte à l'adaptation à l'évolution des besoins.

M. L'Hôte aborde la réduction massive de l'horaire de travail sans diminution de salaire, en soulignant que cette mesure correspond à une augmentation du coût du travail d'environ 30%. L'UAPG rappelle que le coût du travail suisse est déjà particulièrement élevé. De ce fait, cette proposition est tout simplement irréaliste. Cette disposition n'a par ailleurs rien à faire dans

la LDévEco et la question des heures de travail est par ailleurs réglée au niveau de la LTr. De plus, aucun pays ne connaît les 32 heures.

M^{me} Ruegsegger en vient au rapport du Conseil d'Etat. Ce dernier reprend les clichés portés par l'initiative sur l'économie. Des éléments ne semblent pas acceptables, tels que le fait que le système sanitaire n'ait pas fonctionné pendant la crise. Sur la forme, l'UAPG s'étonne de cette vision « à la Zola » de l'économie genevoise, qui, par son dynamisme, permet de financer un appareil étatique généreux et toujours plus gourmand.

Sur le fond, l'UAPG partage le refus de l'initiative exprimé par le Conseil d'Etat. Elle partage également le constat qu'il n'y a pas un problème d'emplois à Genève, dans la mesure où le canton est extrêmement dynamique en la matière, mais un problème d'adéquation des compétences et d'employabilité.

M^{me} Ruegsegger relève ensuite que la question d'un contreprojet est posée par le Conseil d'Etat, sans que l'on en comprenne exactement les contours. Le fait est que le thème de l'employabilité est central pour le canton, comme pour les partenaires sociaux. **Fin 2020, une task force a d'ailleurs été créée, sur la base du constat d'une inadéquation entre les demandes de l'économie et certains profils proposés sur le marché de l'emploi.** Cette task force a été mise sur place pour répondre aux problématiques urgentes de la crise, mais également en lien avec le chômage que connaît Genève, qui est incompressible. Il n'est donc pas acceptable qu'autant de personnes soient en marge du marché de l'emploi. L'éloignement avec les besoins du monde du travail peut évidemment varier selon les cas, mais dans leur majorité une mise à jour des compétences suffit à permettre aux personnes concernées de retrouver un emploi. De nombreux outils existent déjà pour réduire cet écart, notamment avec les fonds de la FFPC et les différents outils mis en place par l'OFPC et les mesures du marché du travail en lien avec la loi chômage. Pour les cas plus problématiques, la réflexion est également en cours avec une réforme de la loi sur l'aide sociale, qui précisément introduit enfin des ponts avec l'économie et le monde des entreprises, ce que l'UAPG soutient pleinement. La task force employabilité a quant à elle entrepris un énorme travail de recensement de ce qui existe à tous les niveaux, fédéral, cantonal, communal ou encore privé. Les outils existent donc, et ils sont nombreux. Il n'y a pas un problème de moyens, mais de coordination entre les différents types d'aides. Il s'agit de les utiliser au mieux.

M^{me} Ruegsegger relève que, **dans le cadre de la task force employabilité, un manque de transversalité a été constaté entre les politiques publiques.** Les collectivités publiques à Genève ont intérêt à travailler de manière transversale. Dans le projet de réforme de l'aide sociale, l'UAPG constate un lien entre l'économie et les entreprises. L'UAPG souhaite que le travail

entrepris par la task force employabilité puisse perdurer et permette aux personnes au chômage de revenir sur le marché de l'emploi.

Finalement, M^{me} Ruegsegger souligne que l'UAPG n'est évidemment pas opposée à une adaptation de la loi en matière de chômage. A son sens, celle-ci doit être davantage tournée vers le retour durable en emploi. La loi cantonale doit toutefois respecter le cadre fédéral. Une évolution à terme de ce dernier pourrait être envisagée, de manière à ce que la LACI intègre davantage les changements structurels du marché de l'emploi.

Un député (PLR) a une question concernant l'exposé des motifs de l'initiative, au paragraphe « pour le climat et développement durable ». Il demande au président de l'UAPG, qui a une implication importante dans les métiers de la construction, quel est son avis à ce sujet. Il demande s'il ne faudrait pas plutôt mettre cela dans les milieux privés.

M. L'Hôte précise que la FMB a soutenu le dispositif sur l'empreinte carbone et le cycle de vie des matériaux, car elle considère que cette transition est nécessaire, avec une conviction profonde. Il croit que **l'Etat doit prescrire et impulser, mais ne doit pas faire à la place des entreprises** et n'est pas constructeur au sens premier. En effet, il confie les mandats de construction à des entreprises, dans le cadre des marchés publics. C'est surtout au sein des acteurs constructeurs que l'effort est fait en termes de transition. C'est la même chose en termes de transition énergétique. Ensuite, concernant le plan décennal des investissements du Conseil d'Etat, près de la moitié est dédiée au financement de la transition écologique. Il exprime quelques doutes quant à la capacité de financement d'un tel montant dans les délais donnés, et évoque des effets retards probablement au démarrage. Il relève qu'un travail est réalisé sur ces sujets depuis quelques années. Il n'a pas le sentiment que l'Etat employeur va résoudre la crise, toutefois l'Etat impulsor de nouvelles visions pourra le faire. Il est important de commencer par mettre en œuvre les politiques sur lesquelles on dispose des outils et des capacités de concrétiser les efforts.

La FMB restera partenaire. Il évoque le besoin de s'adapter à une nouvelle donne et de se former en conséquence. L'Etat va rester prescripteur et donneur d'ordre, dans un certain nombre de cas. Il ne lit pas dans ce projet une réponse concrète et adaptée à cet enjeu.

Il revient sur la task force, qui est sous l'égide du DEE, mais qui réunit les partenaires sociaux, qui se retrouvent sur plusieurs sujets.

Un député (S) aborde l'employabilité. Il rappelle qu'en 2016 la commission de l'économie avait déposé une motion à l'unanimité, afin qu'une étude détaillée soit réalisée sur le chômage et l'employabilité. Le Conseil d'Etat ne donnait pas suite, et la crise a permis la mise en place d'un pilotage en matière

d'employabilité, au niveau cantonal. Il entend l'analyse selon laquelle il n'y a pas un problème d'emplois mais d'employabilité dans le canton de Genève. Il demande de cibler les problématiques d'employabilité par secteur économique, à Genève. Le secteur de la restauration, par exemple, a subi un fort impact au niveau de la crise. Les différents échos évoquent une réelle difficulté à réembaucher dans le secteur.

M^{me} Ruegsegger répond que le problème rencontré par le secteur de l'hôtellerie-restauration est un phénomène particulièrement genevois. Elle ne pense pas que le canton de Vaud et les autres cantons rencontrent le même problème.

Elle évoque ensuite la gestion des outils informatiques, de manière transversale. Elle évoque des projets dans ce sens, en lien avec l'adaptation technologique de certains métiers, pour répondre aux questions de développement durable.

M. L'Hôte pense qu'il faut distinguer deux phénomènes. Il y a tout d'abord des difficultés que certains secteurs rencontrent de manière endémique, par défaut de compétences, parce qu'il n'y a pas un centre de formation qui apporte la bonne réponse aux besoins du marché. Il y a des écoles polytechniques, mais les strates intermédiaires sont moins adaptées. Les HES font des efforts, en partenariat avec les associations professionnelles, toutefois le processus est relativement lent.

Ensuite, il y a d'autres phénomènes conjoncturels, liés à des désaffections, dans le domaine de l'hôtellerie-restauration par exemple. Beaucoup ont reconsidéré l'offre ou sont tentés par d'autres expériences, toutefois cela ne signifie pas que ce ne sont pas des métiers à pourvoir. Il sera peut-être plus facile de requalifier des individus, avec une adaptation et un accompagnement, dans des métiers où l'effort de formation est moins rude.

Il ne dispose pas d'un screening complet des besoins, toutefois l'UAPG entend régulièrement évoquer des manques de compétences pointues et précises, ainsi que de savoir-faire particuliers, pour lesquels il faut recruter à l'international. De l'autre côté, les métiers manuels ne sont pas toujours bien considérés, malgré leurs qualités et leurs vertus. Au-delà de cette formation initiale, il y a de la peine à acquérir d'autres compétences dans ces secteurs. Certains pays servent notamment de réservoir, et il s'agit d'une particularité qui concerne uniquement les zones frontalières et les centres urbains.

Le constat qui est fait, et qui est partagé, est celui d'une hétérogénéité entre les filières.

Un député (EAG) revient sur le constat de la situation. Il a été étonné que l'UAPG dise que les entreprises n'ont pas été traitées suffisamment bien, et il

pense, au contraire, que ces dernières sont plutôt bien traitées à Genève. Une grande partie d'entre elles a notamment bénéficié d'une baisse importante de l'imposition sur le bénéfice. L'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital continue à augmenter progressivement. Ce sont seulement les grandes entreprises qui sont concernées, les petites ne déclarant pas beaucoup d'impôts. Il a l'impression que, depuis le début de la crise, l'Etat a largement soutenu les entreprises.

M^{me} Rueggsegger répond qu'il n'a pas été dit que les entreprises sont maltraitées en général. Elle a dit que l'UAPG ne partage pas la vision du Conseil d'Etat, par rapport aux entreprises et à la précarité de l'emploi. Elle pense que Genève joue son rôle, en offrant des salaires parmi les plus élevés de Suisse et du monde, et en créant beaucoup d'emplois.

Un député (EAG) relève que, de la part des initiants, un effort important a été réalisé, en termes d'encouragement des entreprises et de financement. Il évoque toutefois des difficultés du côté des salariés. Il demande si les entreprises ont besoin d'être soutenues davantage et, si oui, quel soutien supplémentaire pourrait leur être apporté.

M. L'Hôte répond, s'agissant de la transition écologique, qu'il considère que la situation se caractérise par des formes de soutien, qui sont des réelles réserves de travail et des perspectives à moyen et long terme pour les entreprises. Il s'agit d'une forme de soutien qui apportera du souffle aux entreprises et une vision à long terme, qui leur permettra de garantir de l'emploi durable. La volonté de l'Etat d'accompagner financièrement la transition écologique est une forme de soutien à son sens. **L'UAPG est favorable aux mesures d'engagement de l'Etat, pour accompagner les petits propriétaires qui n'en auraient pas les moyens, pour participer à la transition écologique.** Il s'agit notamment d'une forme concrète d'aide aux entreprises, leur permettant de s'inscrire dans une vision durable. Il relève que la concrétisation du plan des investissements est une forme de soutien, qui prendra du temps et ne sera pas facile. Il pense que la solution doit être structurée différemment.

M^{me} Rueggsegger aborde le soutien aux entreprises. Elle pense que, **dans les politiques publiques, l'économie est vue comme polluuse. Or, elle devrait être vue comme un outil positif et comme un moteur.** L'UAPG souhaiterait avoir davantage de lien avec l'administration publique, pour démontrer les actions réalisées avec l'économie, qui doivent être vues comme positives.

Un député (EAG) demande par qui les entreprises ne sont pas suffisamment considérées.

M^{me} Ruegsegger répond que c'est par l'administration. Elle relève que le travail n'est pas suffisamment mis en avant, alors qu'il s'agit d'un élément positif. Cette vision de l'économie et de l'entreprise n'est pas suffisamment prise en compte.

M. L'Hôte relève que l'UAPG a été surprise par le dernier plan directeur cantonal. Les illustrations représentent uniquement des espaces verts, des loisirs et il n'y a pas d'activités. **L'UPAG ne comprend pas que la vision de la ville de demain est liée à un monde idéal, dans lequel plus personne ne travaille, car elle considère que, pour partager des richesses, il faut en produire.**

Un député (EAG) aborde la task force employabilité. Il relève que, depuis le début de la crise, les premiers projets de lois prévoyaient un programme d'employabilité, pour les secteurs particulièrement touchés. Les aides aux entreprises ont été mises en place rapidement, et ont été adaptées à une réalité changeante. Toutefois, la politique d'employabilité en est encore aux discussions au sein de la task force, et ne se caractérise pas par des actions concrètes.

M^{me} Ruegsegger souligne que des projets concrets ont eu lieu, notamment avec le commerce. Elle relève qu'un travail important a été réalisé, afin d'identifier l'ensemble des mesures et outils existant à Genève.

M. L'Hôte souligne que 28 fiches actions, élaborées dans le cadre du groupe de travail, sont sur le point d'aboutir et seront ensuite présentées par le DEE. Un temps long d'analyse et de mise au point des différentes stratégies a été nécessaire. Le constat d'une situation de crise a provoqué la concrétisation de cette idée sous-jacente. Toutefois, il faut la compréhension d'un besoin de dépassement de la crise, pour se projeter dans une analyse approfondie d'employabilité, et qui intègre la vision sur le développement durable, l'intégration de la société, l'accompagnement à la formation aux nouveaux métiers, etc.

M^{me} Ruegsegger souligne que c'est la première fois que quatre départements se sont réunis au sein d'un groupe de travail.

Un député (EAG) aborde la question de la baisse du temps de travail. Si l'UAPG n'est pas favorable à une augmentation des postes dans le public, elle pourrait être favorable à une diminution du temps de travail, qui est la seule manière structurelle de résorber le taux de chômage. On peut considérer que les entreprises ont les moyens, étant donné que la productivité augmente à Genève et en Suisse, alors que les salaires augmentent peu et que le temps de travail ne diminue pas. Ainsi, il y a eu un décalage de plus en plus important. De plus, les chiffres 2021 montrent l'ampleur des bénéfices réalisés par les

entreprises, qui ont de la marge. Il pense qu'il s'agit de l'unique manière de partager le travail.

M^{me} Ruegsegger rappelle que le canton de Genève n'est pas caractérisé par un problème d'emplois, puisqu'il y a 400 000 emplois pour 240 000 personnes actives. Ainsi, une diminution du temps de travail entraînerait une augmentation de la pénurie de main-d'œuvre, qui est déjà inquiétante en Suisse. D'ici 2030, on s'attend à 500 000 emplois non occupés en Suisse, pour un marché du travail de 5 millions de personnes. De plus, il faudrait également financer cette mesure.

M. L'Hôte entend la réflexion sur le partage du temps de travail. Il relève que cette mesure a été appliquée par d'autres pays, dont la France, mais elle n'a pas rencontré un franc succès. La réalité de l'emploi en France se caractérise par une moyenne de temps de travail de 39,9 heures. Il faut compenser une base légale qui ne permet pas aux entreprises d'être concurrentielles, par des heures supplémentaires, qui posent des problèmes organisationnels. Les emplois sont nécessaires pour faire vivre l'économie et continuer à offrir des prestations à la population. Des réflexions sont en cours pour perpétuer l'emploi local, et avoir des compétences dans l'industrie et la construction est un point important. Le tissu mixte doit offrir un emploi pour chacun, dans une économie dynamique. En ce sens, le souci est surtout de trouver des collaborateurs et des intéressés. Il est important d'avoir un effet dynamique, car les emplois à pourvoir sont plus importants que la main-d'œuvre à disposition.

Un député (Ve) relève que le Conseil d'Etat parle de lutte contre le chômage, de l'employabilité, ainsi que de favoriser la création d'emplois durables et de les valoriser. Il demande si l'UAPG pense que ce serait une bonne chose de réunir ces principes dans un contreprojet, auquel elle pourrait participer.

M. L'Hôte relève qu'il est difficile de répondre sur ce point pour l'instant, car l'UAPG a peu débattu d'une stratégie future et d'une autre vision. Il faudrait que le Conseil d'Etat soit plus concret sur ce qu'il propose, de façon à ce que l'UAPG puisse se déterminer. L'UAPG a toujours été présente et partenaire, dans tous les cercles, elle partage la vision à long terme, l'emploi l'intéresse et elle pense que la formation est déterminante pour les entreprises. Toutefois, il est difficile de se prononcer sur le contreprojet qui résulte de la prise de position du Conseil d'Etat.

Un député (PLR) relève qu'il n'est pas question de faire un contreprojet. D'ailleurs, le rapport du Conseil d'Etat est flou sur l'initiative, et l'est encore plus sur le contreprojet. Ensuite, il souhaite réagir concernant les propos de

M^{me} Ruegsegger disant que les entreprises ne sont pas suffisamment mises en avant. Il souligne que les entreprises sont considérées, par la gauche, comme des prédatrices exploitant des collaboratrices et des collaborateurs. Pour revenir à l'initiative, il souhaiterait connaître l'avis de l'UAPG sur l'unité de la matière. D'un côté, le canton a la faculté de créer des postes subventionnés. De l'autre côté, il y a la proposition de réduction du temps de travail, qui n'a rien à voir avec le premier postulat et qui s'y oppose même. Il demande ce que l'UAPG en pense.

M^{me} Ruegsegger répond que l'UAPG est contre les deux propositions, qui sont totalement différentes. La question de la conformité au droit fédéral se pose également.

Un député (PLR) évoque la réduction du temps de travail, en rapport avec les PME et l'organisation du travail. Il demande si le fait que des collaboratrices et collaborateurs travaillent 32 heures peut poser problème dans l'organisation, dans le cas d'une ouverture cinq ou six jours sur sept.

M. L'Hôte répond que, dans les grands groupes, il est facile de trouver des systèmes de remplacement ou de rotation de personnel. Plus l'entreprise est élevée, et plus son temps d'exposition ou d'activité face au public est étendu, plus il est compliqué d'organiser des rotations de ce type. Il relève que l'organisation au sein des PME est donc compliquée. L'intégration des temps partiels et l'organisation du travail sont des éléments complexes dans le secondaire, par rapport au tertiaire, et a fortiori dans les petites entreprises. La gestion de l'entreprise est donc plus complexe à organiser.

Un député (PLR) demande si un désavantage compétitif pourrait exister au sein du pays, si la réduction du temps de travail se faisait uniquement à Genève, et que les autres cantons continuaient à travailler 40 à 42 heures.

M. L'Hôte répond par l'affirmative, en soulignant que l'on pourrait parler de distorsion de concurrence.

M^{me} Ruegsegger relève que ce problème existe déjà dans le domaine de l'agriculture, avec des différences en termes de contrat type.

M. L'Hôte souligne que, pour éviter la distorsion de concurrence dans ce cas de figure, il faut entrer dans une économie planifiée et fermer les frontières. Il relève que ce n'est pas parce qu'il y a un cadre donné, avec des clauses de libre concurrence, que tout le monde le respecte. Les salaires de base ne sont pas les mêmes, ce qui crée des distorsions, qui sont difficiles à identifier et à gérer.

Un député (PLR) relève que la gauche met en place beaucoup de règles, ce qui entraîne une économie planifiée. Il aborde ensuite la question transfrontalière, en demandant si l'UAPG pense que la réduction du temps de

travail peut avoir un impact sur la concurrence avec la France voisine et, par hypothèse, favoriser le tourisme d'achat.

M. L'Hôte relève que la réduction du temps de travail sans diminution de salaire pose forcément un problème de compétitivité et il sera difficile de se défendre dans un tel système.

Un député (PLR) a été interpellé par l'intervention du député (EAG) qui évoquait des capacités d'augmentation de la productivité des entreprises genevoises. Il demande si ce gain de productivité serait suffisant.

M. L'Hôte répond que cette solution aurait déjà été réalisée pour améliorer les marges, si elle était aussi simple. Toutefois, il n'y a pas ce type de réserves. Il ne voit toutefois pas de gains de productivité particuliers, au contraire, il y a plutôt le reproche d'une insistance et d'une exigence envers les rythmes de travail.

Un député (PLR) évoque les sociétés exportatrices présentes à Genève, à très haute valeur ajoutée, notamment dans le domaine industriel. Par rapport au marché d'exportation, une diminution à 32 heures sans baisse de salaire serait problématique.

M. L'Hôte pense que cela ne peut que poser problème, pour tout le monde. Il relève que cela dépendra de l'allocation de la part main-d'œuvre pour le produit en question. Il paraît difficile d'améliorer la compétitivité des entreprises en renchérissant le coût du travail, dans un pays dans lequel la main-d'œuvre est la plus chère.

Un député (Ve) demande si l'UAPG a pu identifier quels secteurs auraient des besoins de qualification et de formation, pour la transition énergétique.

M. L'Hôte répond que cette nécessité se présente en particulier dans les productions d'énergie, les adaptations du parc, sur l'enveloppe des bâtiments, etc. Il y a des compétences particulières nécessaires, sur lesquelles les entreprises ont déjà commencé à pourvoir les investissements nécessaires et sont aujourd'hui moins dépendantes, par rapport à une concurrence extérieure. Il évoque une capacité d'accompagnement de cette transition, compte tenu des volumes indiqués.

Un député (Ve) demande si la prise en compte de ces besoins est présente dans le monde de la formation.

M^{me} Ruegsegger relève que la FFPC fait ce travail. De plus, dans le cadre de la task force employabilité, un observatoire des futurs métiers a été imaginé et pourrait être mis en place. Une formation met plusieurs années à être mise en place, à partir du moment où un besoin est exprimé.

Un député (Ve) répond que c'est pour cette raison qu'il s'inquiète déjà pour le futur.

M. L'Hôte voit des signes d'adaptation dans les métiers. Il revient sur le système du CFC, qui est en cours de discussion et dont la concrétisation devrait se faire d'ici deux ans. L'objectif est d'avoir, en 2030, sur le marché du travail, des jeunes qualifiés, compte tenu des enjeux de modernisation des métiers, en intégrant à la fois la digitalisation et les préoccupations sur les matériaux. Les EPF et les HES travaillent sur ces sujets. Des compétences et des cours spécifiques, liés à des critères de développement durable, sont ajoutés dans les diverses filières, ce qui montre le signe d'une prise de direction. Il relève qu'ils ne sont pas absents du débat et sont même très présents dans cette perspective.

M^{me} Ruegsegger pense qu'il faut se garder de vouloir tout régler dans un contreprojet. Il existe une task force employabilité qui réunit divers partenaires, qui discutent et travaillent avec d'autres entités. L'avantage de cette task force est une certaine souplesse.

Un député (Ve) aborde les fiches actions, réalisées dans le cadre de la task force employabilité.

M. L'Hôte ne les a pas encore lues, toutefois on lui a rapporté que la concrétisation du travail des différentes réunions était en train d'être mise sur papier.

Un député (Ve) demande à l'UAPG si elle pense qu'un projet de formation tout au long de la vie pourrait être réalisé par la task force.

M^{me} Ruegsegger répond que le but de la task force est de permettre la réduction du chômage incompressible à Genève, et de permettre aux individus de revenir sur le marché de l'emploi. L'objectif est également de permettre une plus grande efficacité entre les différentes actions publiques et privées existantes. Genève ne peut pas tout faire et il faudra également travailler sur le cadre fédéral.

M. L'Hôte relève que le partenariat social est présent dans les branches suivies et encadrées par des personnes qui connaissent la profession. Ils perçoivent à la fois les besoins et la méthode de financement. Il croit au partenariat social et pense que la compétence doit rester à ceux qui la pratiquent. Les métiers décident des besoins de perfectionnement.

M^{me} Ruegsegger pense qu'il serait bien d'avoir une réflexion sur le champ de la loi chômage, afin d'intégrer notamment des changements de parcours.

Un député (UDC) remercie l'UAPG pour le travail réalisé pour dynamiser l'économie. Dans la pratique, il se demande si la transition énergétique créera

réellement des emplois. Ensuite, il demande quel genre de blocage existe au sein de l'Etat, en rapport avec la problématique du manque de transversalité.

M. L'Hôte répond que la transition entraîne un déplacement et une mutation des métiers, avec de nouvelles exigences, qui apporteront de nouvelles compétences. Dès lors où il faudra adapter le parc bâti, il y aura des complexités d'adaptation, qui engendreront une création d'emplois et des prestations nouvelles.

M^{me} Ruegsegger relève que l'UAPG n'a aucune peine à travailler avec la fonction publique. Par contre, l'UAPG constate que chaque département a tendance à travailler selon sa propre logique, sans faire de passerelle entre les départements. Elle donne l'exemple de la réforme de la loi sur l'aide sociale. Il est dit qu'une partie des jeunes sortent de l'école obligatoire sans formation et entrent directement à l'Hospice général. Elle trouve problématique qu'il n'y ait aucune référence au DIP dans cette loi et pense que cela aurait été pertinent.

Audition d'APRÈS Genève (voir annexe 3)

M. Christophe Dunand, membre du comité d'APRÈS Genève

M. Quentin Mathieu, membre du comité d'APRÈS Genève

M. Mathieu est membre du comité du réseau APRÈS Genève, membre fondateur de la Boîte à boulots, membre fondateur de la Barje, et est actuellement responsable du pôle d'innovation sociale FIDES.

M. Dunand est membre du comité APRÈS Genève et ancien directeur général de Réalise. Il est conseiller en stratégie et transition, ainsi que chargé de cours HES-SO en durabilité, ambassadeur de la Fabrique circulaire.

M. Mathieu relève que la mission d'APRÈS Genève est de contribuer à faire de l'économie un levier majeur de transition vers une société respectueuse de l'humain et de la biosphère. Il donne ensuite quelques chiffres. APRÈS Genève comprend 400 membres entreprises, 400 membres individuels, 6000 emplois sur le canton de Genève, pour un revenu annuel de 600 millions de francs.

M. Mathieu passe à la position d'APRÈS Genève, concernant l'IN 181 et l'IN 181-A. Le comité d'APRÈS salue l'engagement nouveau des syndicats sur la transition écologique et sociale. Il n'y a pas de position commune discutée avec les membres d'APRÈS sur le contenu de l'IN 181 et le rapport du Conseil d'Etat, en raison d'un manque de temps à disposition pour sonder l'ensemble des membres. Il relève que M. Dunand et lui-même ont le mandat du comité, en tant que spécialistes des questions de l'emploi, de l'innovation

et de la création d'entreprises pour la transition, de présenter leurs avis et propositions à ce sujet.

Ils sont en faveur de « creuser » l'initiative, à titre personnel.

M. Mathieu aborde ensuite les enjeux en lien avec l'emploi. Les chiffres du BIT montrent qu'il existe un réel levier sur la transition. Des études de l'OIT, datant de 2014, montrent que la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique pourrait créer un gain net de 18 millions d'emplois d'ici 2030, au niveau mondial. Ces 18 millions représentent 24 millions d'emplois créés et une perte chiffrée à 6 millions d'emplois. De plus, l'économie circulaire peut créer jusqu'à 6 millions d'emplois supplémentaires. Actuellement 1,2 milliard d'emplois dépendent de processus naturels pour exister (agriculture, pêche, bois, tourisme,...) et donc d'un environnement sain et stable. Il y a donc un réel potentiel des métiers de la transition à stimuler l'économie et l'emploi.

Concernant les enjeux, il relève que l'objectif principal est de stimuler la transition. Il s'agit essentiellement de décarboner l'économie actuelle, mais également les cinq autres piliers. Il y a quatre enjeux principaux. Le premier est d'embarquer, c'est-à-dire de donner à chacun la possibilité de participer à la transition. Le second est de prévenir le chômage et la perte d'emploi. Le troisième est de prévenir les diminutions momentanées du chiffre d'affaires, dû aux investissements pour la transition. Le quatrième enjeu est de s'assurer de l'impact positif des actions réalisées.

Il cite également quatre piliers, qui sont : assurer l'inclusion de toutes et tous, maintenir et créer des emplois, accompagner les entreprises, pour qu'elles soient des moteurs dans la transition, et innover, pour rester compétitif en termes d'économie.

M. Dunand précise qu'APRÈS soutient la proposition du Conseil d'Etat de travailler sur un contreprojet, incluant notamment une révision de la loi sur le chômage pour assurer l'employabilité de toutes et tous, l'intégration des enjeux de digitalisation, de vieillissement et les besoins actuels des familles (petite enfance notamment). De plus, **le contreprojet doit intégrer également l'affectation d'un budget pour la formation, la réorientation et le placement des personnes à l'aide sociale, qui manque complètement, ainsi que le développement des programmes de formation en emploi dans les domaines menacés.** On attend souvent que les personnes passent par la case chômage pour commencer à s'occuper de leur reconversion. Il faut donc soutenir les entreprises, qui ont peu de temps et de ressources à disposition. Il pense qu'il n'y a pas qu'une seule solution pour répondre aux enjeux actuels.

Cette initiative est une opportunité de comprendre le débat pour avancer sur la question de la transition, avec un focus sur la question de l'emploi.

M. Dunand relève qu'APRÈS propose des idées supplémentaires pour le débat dans le cadre du contreprojet. **La première proposition est d'alléger la fiscalité des entreprises qui s'engagent dans la transition. La seconde proposition est de taxer les entreprises, services et produits riches en carbone, de manière incitative.** En effet, les entreprises engagées sont actuellement peu favorisées. **Une autre proposition est d'adapter toutes les formations, notamment professionnelles, et plus particulièrement les CFC. Les processus de mise à jour des cursus de formations sont extrêmement lents.** Pour les CFC par exemple, ce délai est de dix ans. APRÈS propose également de soutenir financièrement et de coacher toutes les entreprises en transition ainsi que la création de nouvelles entreprises durables. Le dispositif de soutien genevois est significatif, mais sera insuffisant. Il faut donc renforcer le principe d'économie circulaire, sur la base d'un nouveau modèle d'affaires.

APRÈS propose également de renforcer le soutien à l'innovation pour décarboner l'économie, et d'augmenter le soutien aux start-ups durables, avec par exemple le prix IDDEA. Le but est d'aider les jeunes à transformer leurs bonnes idées en modèles économiques. Une autre proposition est de valoriser la dynamique des nouveaux quartiers pour favoriser une économie locale bas carbone, comme dans l'exemple du quartier des Vergers à Meyrin. APRÈS propose de financer l'essaimage des bonnes idées et bonnes pratiques, et de favoriser les temps partiels choisis, les temps flexibles, les congés formation et le partage du travail. La réduction du temps de travail est une proposition intéressante, toutefois elle ne doit pas être imposée de la même manière pour tous. Enfin, il y a également la proposition de motiver les jeunes avec des emplois à impact positif sur la société, notamment au niveau CFC. Certaines entreprises ont un sérieux problème d'attractivité et n'offrent pas d'emplois avec un impact raisonnablement positif sur la société. Il donne l'exemple de la profession de chauffagiste, qui a de la peine à motiver les jeunes.

APRÈS propose de développer le « coaching de transition » des individus (changer de métier, avant le chômage). Il faut accompagner les personnes qui changent de métier et de vie, afin de ne pas reproduire l'exemple des typographes. Il faut également stimuler la consommation et la mobilité bas carbone des individus, des entreprises et des collectivités. Une autre proposition est de soutenir les projets pilotes comme le Revenu de transition écologique.

M. Dunand aborde l'économie sociale et solidaire, au service de la transition. Avec de nombreuses imperfections, les acteurs de l'ESS montrent

qu'une économie bas carbone est possible et est en action dans toutes les branches de l'économie. Ces expériences sont à disposition de l'économie et de la société pour accélérer le changement. Personne n'a la recette, il faut co-construire de manière pragmatique les solutions pour demain, au-delà des clivages politiques traditionnels. **Il faut donc créer de l'emploi où il y a du potentiel et non de manière planifiée.** Des moyens importants seront nécessaires pour ce faire, mais ce sont des investissements pour l'avenir. Ne rien faire coûtera des milliards.

Un député (PLR) demande si APRÈS Genève pense que les entreprises les plus innovantes du pays ont fait travailler leurs salariés pendant 32 heures seulement.

M. Dunand est personnellement favorable à la promotion du temps partiel choisi, tout au long de la vie, et non pas à l'imposition du temps partiel pour tout le monde.

Un député (PLR) comprend que la position d'APRÈS Genève par rapport aux 32 heures n'est pas de reprendre le contre-exemple français des 35 heures et de le réduire à 32 heures.

M. Dunand répond que, de manière uniformisée, cela ne semble pour l'instant pas être la solution adéquate.

Un député (PLR) relève que les auteurs de l'initiative se confondent avec les partis pouvant envisager de restreindre les libertés de consommer. Il demande si une consommation durable peut amener l'Etat à se comporter de manière paternaliste, et à interdire l'alcool, la cigarette, la viande, etc.

M. Dunand relève que la question qui se pose est de savoir ce qui est durable dans les systèmes de production et de consommation. Il souligne que l'agriculture sans élevage a des problèmes de durabilité et, par ailleurs, des études scientifiques approfondies démontrent que la consommation de 50 à 100 kg de viande par an dépasse largement ce que la planète peut supporter. Il faut donc trouver un équilibre raisonnable, qui varie selon les endroits. Il s'agit d'une vision basée sur des éléments scientifiques.

M. Mathieu relève que, suite aux Accords de Paris, des scientifiques et des ONG ont identifié un effort commun à fournir par secteur, pour atteindre l'objectif commun. Il faut se fixer des objectifs, clairs, tangibles réalistes et documentés. **Il est essentiel de conscientiser, et de donner le pouvoir aux individus de faire leurs choix, en étant éclairés.** Il évoque une croyance dans l'intérêt supérieur avec des objectifs, qui sont encore peu abordés à Genève.

Un député (PLR) relève que beaucoup de citoyens suisses ont conscience qu'on leur demandera de faire de plus en plus d'efforts. Toutefois, il se demande quel est le poids de ces efforts de restriction sur le plan mondial,

lorsqu'on voit la consommation outrancière de certains pays tels que la Chine ou les Etats-Unis.

M. Dunand répond que c'est un vaste débat et que la situation évoquée est déprimante. Il est toutefois important de faire du mieux possible pour faire avancer les choses. Si pour différentes raisons géopolitiques les autres pays ne font rien, l'espèce humaine rencontrera des difficultés majeures qu'il faudra gérer. Il tente de rester pragmatique, afin de limiter les dégâts, et d'essayer de faire avancer les choses, modestement, au sein de sa propre communauté.

Un député (PLR) est d'accord avec les propos des auditionnés, mais trouve le discours très modéré et attend une position claire sur l'initiative. Il demande si APRÈS Genève est pour ou contre l'initiative, dans le cas où il n'y a pas de contreprojet.

M. Dunand ne peut pas parler pour l'ensemble des membres. A titre personnel, il soutient le contreprojet et pas l'initiative. Créer de l'emploi ne semble pas mobiliser autant de ressources. **Certes, des domaines de la fonction publique ont des besoins, toutefois c'est à l'économie et à la société de créer de l'emploi. Ce n'est pas à l'Etat de fournir des prestations, telles que la rénovation des bâtiments, ou la relocalisation de l'agriculture.**

M. Mathieu est du même avis, à titre personnel. Il pense que c'est une bonne occasion à saisir, mais pas en l'état. Il faut s'emparer de ce sujet et faire un contreprojet. Le pire est de ne pas agir, le statu quo.

Un député (PLR) demande si les auditionnés croient aussi aux avancées technologiques. Une grande partie de la population n'y croit pas forcément et une partie du pouvoir politique ne souhaite également pas y croire.

M. Dunand répond qu'il n'y a pas de position d'APRÈS sur cette question. Selon lui, les avancées technologiques permettant de faire en sorte que l'activité de l'espèce humaine reste dans ses limites sont positives. Toutefois, il a également une position pragmatique, qui est de ne pas attendre des avancées majeures de manière utopique. Il pense qu'il faut travailler avec ce qu'on connaît et ne pas attendre que la technologie règle tout.

M. Mathieu ajoute qu'il n'y aura pas une seule technologie. De nombreuses technologies émergent et il faut les tester, et trouver celle qui est la plus adéquate et qui a le moins d'impact, selon le contexte et le secteur.

Un député (S) a une question concernant l'allègement fiscal des entreprises qui s'engagent dans la transition. D'une part, il comprend le principe de l'allègement, toutefois 60% des entreprises genevoises ne paient pas d'impôts, car elles ne font pas de bénéfices. Cet avantage concerne donc des grandes entreprises, qui font du bénéfice. Ensuite, il faut réfléchir à la manière dont

seront considérées les entreprises qui s'engagent dans cette transition. Genève est une place importante en trading de matières premières. Il demande ce qu'il advient dans le cas d'une entreprise en trading de matières premières qui utilise du papier recyclé, par exemple, mais fait du trading de matières premières polluantes et a une activité qui ne favorise pas la transition énergétique.

M. Mathieu aborde la question du trading de matières premières. Il relève qu'il y a différents périmètres. Le premier périmètre est l'activité de l'entreprise, le second périmètre comprend les employés et le troisième périmètre concerne les conditions.

M. Dunand ajoute qu'une partie des PME ne font pas de bénéfiques à Genève et la taille de leur entreprise fait que ces entreprises n'ont pas un impact important. L'aspect s'adresse d'abord aux grandes entreprises, qui ont des volumes d'activité locaux ou internationaux plus importants.

Un député (S) comprend l'enjeu. Il relève qu'une petite PME ne fait pas de bénéfiques et n'a donc pas droit à un allègement fiscal. Si cette dernière est dans un domaine polluant, elle pourrait être taxée pour son domaine. Il évoque le principe du pollueur-payeur, qui pourrait défavoriser les petites entreprises.

M. Dunand évoque l'expérience de la Fabrique circulaire, visant à amener les PME à partager des bonnes pratiques en matière de circularité. Il relève que de nombreuses PME viennent et sont à l'avant-garde. Il peut imaginer que des incitatifs puissent les amener à se rapprocher de ces initiatives, qui sont incontournables. En parallèle, des réseaux et des bonnes pratiques se créent. Des PME travaillent sur leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises discutent entre elles et commencent à fonctionner de manière différente, avec de nouvelles opportunités de business qui émergent.

M. Mathieu souligne qu'il s'agit souvent d'un manque de connaissances ou d'un manque de temps. Il est préférable de donner l'opportunité aux entreprises de former leurs employés, afin de mettre à jour leurs compétences. Il est important que les PME sentent en quoi elles sont utiles dans la transition. Il pense que, lorsqu'on se donne les moyens ensemble de faire cette transition, les gens le comprennent et le font. Personne ne pollue par plaisir.

Un député (Ve) souhaite répondre aux vociférations de certains députés du PLR. Il existe une différence entre consommer sans limites et interdire. Il rappelle que la proposition des Verts concerne uniquement les membres du groupe et pas les autres députés. Ensuite, il relève que c'est hors sujet, car l'initiative ne dit rien sur la consommation et parle uniquement de la création d'emplois.

Concernant l'initiative, il apprécie l'approche intermédiaire d'APRÈS, qui souligne qu'on ne peut pas uniquement passer par la technologie et qu'un

certain nombre de comportements doivent être adaptés. Il s'agit de son avis personnel et pas de l'avis de l'ensemble du parti.

Il a une remarque sur les 32 heures. Il souligne que l'initiative propose d'encourager les entreprises à réduire leur temps de travail, mais ne l'impose pas. Sur la partie emploi de cette initiative, il relève qu'il y a un élément de logique qui souligne que l'on crée des emplois pour la transition si le chômage est élevé. A son sens, on peut créer des emplois pour la transition sans que le taux de chômage soit élevé. Ensuite, il évoque un autre élément de logique qui est la création d'emplois dans le domaine public et le parapublic. Si on crée des emplois dans ces domaines, on crée également des emplois privés.

M. Dunand relève que, dans le cas d'un programme massif de rénovation des bâtiments, il y a un potentiel important d'emplois, accessibles à des personnes qui n'ont pas de hautes qualifications. Il n'est pas totalement opposé à l'idée de création d'emplois publics. Le problème est le côté mono-solution, dans le cas de la création d'emplois uniquement publics.

M. Mathieu répond à la première demande en soulignant que, pour lui, la transition n'est pas liée au taux de chômage.

M. Dunand relève qu'une task force employabilité a été mise en place et qu'il n'est pas habituel de travailler de manière prospective. Il faut réaliser un travail important de planification et d'anticipation, en augmentant notamment les places de CFC, et en changeant les cursus. Il travaille sur les questions d'accès à l'emploi depuis près de 40 ans et n'a jamais vu de programme d'anticipation.

Un député (Ve) demande si la proposition a été présentée au Conseil d'Etat, et si APRÈS compte le faire, si ce n'est pas le cas.

M. Dunand ne peut pas répondre. Il souligne que le but est de faire avancer les choses, mais que cela n'a pas été présenté au Conseil d'Etat. Si cela fait sens et qu'il y a une demande, ils seront ravis de développer ces idées et de participer à d'autres groupes de travail. APRÈS pense qu'aujourd'hui il faut partager les bonnes idées, et travailler les uns avec les autres et pas les uns contre les autres. Quelques projets ont été proposés au Conseil d'Etat et sont en cours de discussion.

Audition du département de l'économie et de l'emploi (DEE)

M^{me} Fabienne Fischer, conseillère d'Etat, DEE

M^{me} Myriam Errouane, secrétaire générale adjointe, DEE

M^{me} Fischer relève que le Conseil d'Etat envisage un contreprojet à l'initiative 181, appelée également initiative « 1000 emplois ». Elle relève que

les députés ont déjà pu prendre connaissance des éléments figurant dans le rapport du Conseil d'Etat. Elle va donc dégager des pistes, qui ont été réfléchies.

Elle relève tout d'abord que le Conseil d'Etat partage les objectifs généraux de l'initiative, qui consistent à réduire le taux de chômage et à favoriser des emplois dans des secteurs qui répondent à des besoins de la population et aux objectifs de développement durable. Toutefois, **le Conseil d'Etat reproche principalement à l'initiative un mécanisme, qui stipule que créer 1000 emplois par an dans la fonction publique et parapublique permettrait de réduire automatiquement le chômage.** Il s'agit d'un postulat que le Conseil d'Etat ne partage pas, car la création d'emplois publics ne permet pas automatiquement l'engagement de demandeurs d'emploi.

M^{me} Fischer souligne que le marché de l'emploi genevois est un exemple du décrochage entre le nombre d'emplois créés et disponibles, et le taux de chômage. Il y a environ 330 000 emplois à Genève, pour 220 000 personnes actives. **Ce n'est pas le nombre d'emplois disponibles qui vient résoudre ou diminuer le chômage, mais l'adéquation entre les emplois proposés et les compétences et profils des demandeurs et demandeuses d'emploi. Pour le Conseil d'Etat, il s'agit de développer les compétences des demandeurs d'emploi, pour qu'elles correspondent aux besoins principaux du marché de l'emploi et aux emplois créés, c'est ainsi qu'il faut travailler pour agir sur le taux de chômage, notamment de longue durée.**

M^{me} Fischer souligne que, sur la base de cette analyse, dans l'objectif d'atteindre la baisse du taux de chômage et des objectifs de durabilité d'emplois, **le Conseil d'Etat propose de travailler sur deux axes. D'une part, il s'agit d'encourager la qualification et la requalification des demandeurs d'emploi. D'autre part, il faut prioriser la mise en place de programmes de qualifications, en ciblant les compétences nécessaires à la mise en œuvre de politiques publiques ou de plans cantonaux, qui visent la réalisation d'objectifs de développement durable.**

M^{me} Fischer aborde ensuite les constats réalisés.

Tout d'abord, la question de la qualification a une influence majeure sur le chômage de longue durée. En effet, le rapport 2021 du SECO, qui porte sur l'année 2020, montre que, **parmi les facteurs augmentant le risque de chômage de longue durée, l'absence de qualifications ou des qualifications obsolètes représentent un risque majeur.** Ensuite, le second constat est qu'il y a une pénurie dans une série de secteurs économiques, notamment au niveau des compétences. Parmi les secteurs touchés, elle évoque l'informatique, les bureaux d'architectes, l'industrie chimique et pharmaceutique, le secteur de la

santé, ainsi que les services sociaux. Le troisième constat qui peut être fait est que **la formation n'est pas encouragée, et même découragée, pendant la période de chômage**. Malgré une loi fédérale sur la formation continue prônant une formation au long de la vie, **la réalité de la loi sur le chômage décourage la formation des chômeurs**, en mettant en priorité la réduction à court terme de ce que la loi sur le chômage appelle la réduction du dommage à l'assurance. Il faut privilégier à tout prix un retour rapide sur le marché du travail, quitte à ce que ce soit dans un secteur non porteur, ou un secteur dans lequel la personne n'aura pas les qualifications à moyen terme, etc. Le calcul de la réduction du dommage à court terme pour l'assurance-chômage est un mauvais calcul pour les chômeurs, mais aussi pour l'économie. En effet, on ne travaille pas sur les besoins en compétences du marché du travail, qui devrait être un critère prépondérant dans la politique d'insertion des chômeurs. On part du principe qu'une personne au chômage va retourner sur le marché du travail dans son secteur, avec un bagage de compétences analogue à celui qu'elle avait en perdant son emploi. Or, la réalité du marché du travail c'est qu'une personne qui va se réinsérer va mettre à jour ses compétences et ne retrouvera pas d'emploi dans son secteur, mais dans un autre secteur, qui fait l'objet de pénurie. **Il est indispensable d'inverser la logique et de considérer la période de chômage comme une opportunité de qualification ou de requalification, pour des personnes dont les compétences ne sont plus en phase avec le marché du travail**. Actuellement, c'est le contraire, car on demande à une personne au chômage de ne pas se former ou de prendre le risque d'abandonner sa formation, pour prendre un emploi à court terme. Il faut donc inverser la logique, en utilisant la période de chômage comme opportunité de qualification ou de requalification et en ciblant les secteurs confrontés à des pénuries, pour proposer des formations prioritairement dans des secteurs de pénurie et dans lesquels il y a des objectifs de développement durable ou fixés par les plans cantonaux. Elle relève que **la référence à des objectifs de politiques publiques fixés par des plans cantonaux ne signifie pas que les emplois créés doivent être publics. La réalisation de plans cantonaux implique la création d'emplois essentiellement dans le secteur privé**.

M^{me} Fischer aborde les objectifs, établis sur la base de ces constats. Il s'agit de lever les barrières qui existent à utiliser la période de chômage comme une période propice à la qualification ou la requalification. Le premier objectif est d'assurer les revenus aux personnes au chômage entreprenant une formation. Actuellement, un chômeur qui s'engage dans une formation doit soit abandonner sa formation s'il trouve un emploi, soit renoncer à percevoir une partie de ses indemnités de chômage. Il s'agit donc d'un frein décourageant les

chômeurs à se former. Il existe une aide fédérale, AFO, qui permet de s'engager dans une formation avec l'assurance de la terminer, toutefois les critères sont très restrictifs. A Genève, à peine plus de 90 personnes bénéficient de cette aide aujourd'hui. Le second objectif est d'intervenir beaucoup plus tôt. En effet, pour l'instant, les mesures de formation sont proposées tard, à des personnes déjà au chômage depuis longtemps. Chaque mois qui passe les éloigne du marché du travail. Les personnes à qui on propose des formations sont des personnes qui se sont éloignées du rythme et des exigences de la vie active. De plus, le budget cantonal alloué n'est mobilisé que lorsque les chômeurs arrivent en fin de droit. Evidemment, il ne s'agit pas de ne pas prioriser un retour en emploi des personnes au chômage. Les personnes qui vont rapidement se réinsérer sont celles qui sont actives dans des secteurs caractérisés par une pénurie et des besoins. Pour les autres, qui viennent de secteurs caractérisés par des mutations et transformations numériques, l'accès à la qualification devrait être proposé bien plus tôt qu'au moment où ils arrivent en fin de droit. L'essentiel serait de proposer une offre de formation professionnelle, organisée autour de besoins spécifiques, pour des adultes au chômage ou en emploi. Il s'agit d'adapter les calendriers des horaires de cours, de réduire la durée de la formation, avec des horaires différents. Il faut donc adapter l'offre de formation, afin qu'elle soit accessible à des adultes d'un certain âge. **Il faut privilégier la formation duale, en emploi, afin d'être dans une dynamique d'activité professionnelle.** Elle relève que la proposition serait de compléter, par des budgets cantonaux, des ressources pour assurer que ces personnes en formation conservent un niveau de revenu suffisant.

M^{me} Fischer relève qu'actuellement 90 personnes par année sont formées dans le cadre d'une AFO, ce qui représente 0,5% des demandeurs d'emploi. Ces personnes reçoivent une indemnisation à hauteur de 3500 francs par mois, financé par la Confédération, après déduction du salaire d'apprenti, qui reste à la charge de l'employeur formateur. En comparaison, 650 personnes ayant épuisé leurs droits aux indemnités sont prises en charge à Genève, dans des emplois de solidarité. Pour le canton, il s'agit d'une charge de 85% du montant des salaires versés. Actuellement, les personnes qui commencent un EDS obtiennent un financement pendant trois ans et les personnes qui ont commencé avant 2016 ont un EDS sans limites. Le coût d'un EDS à Genève est actuellement d'environ 30 millions de francs par année, qui sont payés après l'épuisement de toutes les indemnités du chômage. Ainsi, le coût global est faramineux, sans compter que les personnes en EDS ont peu de chances de pouvoir rebondir sur le marché primaire de l'emploi, non subventionné. Le coût est lourd et n'offre pas, ou peu, de perspectives sur le marché de l'emploi.

M^{me} Fischer souligne que l'OCE a lancé récemment un projet pilote, en collaboration notamment avec l'OFPC et santé-social, qui est un projet de formation AFP d'assistant en soins et accompagnement communautaire. Actuellement, 13 personnes sont formées dans le cadre du projet pilote, dans des EMS ou établissements pour personnes handicapées, publics et privés, et sont rémunérées au minimum conventionnel. Elle relève que ce type de mesures, mis en collaboration avec le secteur concerné, pourrait être proposé bien avant que les chômeurs arrivent en fin de droit. Cela nécessite un travail de concertation et de construction avec les secteurs économiques concernés. Pour le moment, les secteurs avec lesquels on a commencé à travailler sur ce type de projets travaillent déjà avec l'OCE. L'idée serait de pouvoir élargir les propositions et les financer en amont. Si on arrive à tripler le nombre de personnes en apprentissage pendant la période d'indemnisation chômage, il y aurait 300 personnes, dont environ 200 indemnisées au niveau cantonal. La formation de 200 personnes supplémentaires ne coûterait a priori pas davantage que les 30 millions de francs actuellement consacrés aux emplois de solidarité. Toutefois, cela permettrait d'avoir des personnes formées plus rapidement avant d'arriver en fin de droit, de manière à trouver un travail. Les personnes arrivées en fin de droit ne seront pas empêchées, toutefois leur nombre devrait être réduit.

M^{me} Fischer relève que le financement cantonal serait conçu comme un financement subsidiaire à toutes les autres possibilités. L'idée serait de prendre des personnes en début de chômage, qui présentent des capacités et disponibilités de formation, de voir les financements à disposition en les complétant par des financements au budget cantonal, en fonction des besoins, et d'arriver à un programme de formation en amont. Elle ajoute que les programmes de formation devraient être ciblés sur des secteurs en pénurie, ou qui répondent à des politiques publics ou plans existants. Elle pense notamment aux objectifs du plan climat, ainsi qu'au programme de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé, du plan sur l'électromobilité, ou sur la précarité, etc. En travaillant sur les objectifs des différents plans d'action, il faudrait déterminer les secteurs prioritaires dans lesquels il faut proposer des formations aux chômeurs, avant qu'ils arrivent en fins de droits. Elle précise que les plans cantonaux seraient complétés par une stratégie employabilité, sur laquelle on s'appuierait également pour identifier les besoins dans ces secteurs. Elle évoque une liste de métiers, un nombre de professionnels nécessaires, la mise en place de calendriers formation, et un travail avec les partenaires professionnels. Sous l'angle législatif, la mise en place de ce type de projets se ferait au niveau de la loi cantonale en matière de chômage, pour déployer des

programmes d'employabilité, mais sans doute que d'autres lois pourraient être touchées.

M^{me} Fischer relève qu'il s'agit d'orientations pour un contreprojet à l'initiative « 1000 emplois ». Il s'agit notamment d'encourager la qualification ou la requalification des demandeurs d'emploi le plus tôt possible après l'arrivée au chômage, la mise en place de programmes de qualification en ciblant les compétences nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des plans cantonaux déjà adoptés. Il s'agit également d'assumer que la formation et la qualification ne sont pas que de la responsabilité de l'individu ou de l'entreprise, mais qu'elles sont partagées entre les personnes, les employeurs et les autorités. Il faut donc développer des programmes d'action concrets. Le projet de loi FFPC a montré qu'il ne suffit pas d'avoir des moyens à disposition pour que ceux-ci soient utilisés. Ainsi, il faut également avoir un plan construit pour que les ressources soient utilisées. Il s'agit donc de promouvoir la formation de manière collective, cordonnée et ciblée.

Un député (S) relève que la présentation est intéressante. Il y a une recherche pour cibler les secteurs en pénurie de personnel et ensuite développer les outils adéquats. Tout d'abord, il relève qu'ici le public cible de personnes à réintégrer dans le marché du travail concerne uniquement des personnes en recherche d'emploi. Il n'y a donc aucun développement concernant la formation continue.

M^{me} Fischer reconnaît que ce secteur devrait également faire l'objet de programmes. Elle pense que, dans la chronologie, il faut d'abord voir ce qui est dégagé comme moyens dans ce contexte, afin de les mettre en œuvre. L'action est plutôt d'exploiter les ressources à disposition dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi, afin d'évaluer si des ajouts supplémentaires sont nécessaires ou non.

Un député (S) relève que l'axe est de favoriser la formation duale pour les personnes en recherche d'emploi. Ainsi, il demande si l'orientation se fait uniquement sur les secteurs concernés par les formations duales, ou si un élargissement peut avoir lieu en ce qui concerne les secteurs et les types de formation. Il fait le lien ici avec le projet de loi socialiste, qui visait notamment à pouvoir élargir les allocations de formation, qui pour l'instant n'existent que pour des formations dans des domaines avec des apprentissages. Il demande si, dans ce domaine, on reste dans le même champ ou s'il y a une volonté d'élargir les secteurs de formation, notamment en lien avec les analyses réalisées par la task force employabilité.

M^{me} Fischer ne peut pas exclure quoi que ce soit à ce stade. Toutefois, la volonté est de se concentrer essentiellement sur une formation duale. Elle relève que, parmi le public des chômeurs, ceux qui ont de la peine à se réinsérer sont les personnes n'ayant pas de qualification, et qui doivent donc être aidées. Les personnes ayant un CFC ou une matu pro, souhaitant réaliser une formation complémentaire, ne font pas face aux mêmes difficultés en termes de réinsertion. Elle relève que ce point serait plutôt abordé sous l'angle d'un retour sur le marché de l'emploi et d'une qualification, par divers moyens. Elle ne souhaite pas exclure de cas spécifiques, mais l'idée est de cibler les personnes n'ayant pas de formation. On sait, suite à des observations depuis de nombreuses années, que l'absence de formation prétérite ces personnes sur le marché du travail. L'idée est donc surtout de répondre au besoin d'une première formation qualifiante et l'accent est mis là-dessus.

Un député (S) est intrigué par la subsidiarité avec les fonds privés. Il relève que le domaine des bourses d'études se caractérise par une subsidiarité. Il y a le service de bourses et prêts d'études qui intervient, puis les HES et universités, et les fonds privés interviennent en dernier. Il connaît moins bien les fonds privés dans les domaines de la réinsertion professionnelle, mais il a été surpris car ces derniers interviennent généralement en dernière étape. En effet, ils ne dépendent d'aucune loi, contrairement à toute mesure étatique.

M^{me} Fischer répond qu'elle a dit qu'en cas d'apprentissage, une partie du salaire de l'apprenti resterait à la charge de l'employeur. Il s'agit d'un financement privé, qui viendrait en déduction des financements des fonds publics. Ensuite, des fonds, tels que la FFPC, ont un droit sur la cotisation et constituent également des fonds privés. Il faut donc actionner chacun des leviers, afin de les cumuler. La task force a notamment travaillé à la réalisation d'un recensement de toutes les possibilités de financement des bourses en matière de formation. Des fonds ne sont pas ou sont seulement partiellement utilisés et cela vaut la peine d'aller les chercher. Elle pense qu'il n'y a pas forcément d'ordre, mais il faut exploiter toutes les ressources possibles.

Un député (S) souligne que l'initiative comprend un élément intéressant, qui est l'aspect objectifs chiffrés. Il demande si le contreprojet comprend des objectifs chiffrés, dans les mesures. Il souligne qu'il est notamment navrant de constater que le fonds de la FFPC n'a pas été entièrement utilisé, alors que l'on sort d'une crise et qu'il y a des besoins importants en matière de formation continue. Il y aurait donc peut-être besoin d'objectifs. Il demande si l'Etat pense en fixer dans le contreprojet.

M^{me} Fischer répond qu'elle a réalisé des simulations, toutefois il faut voir quelle est la possibilité de formation avec un revenu qu'on garantirait en allant chercher différents financements. Il faut étudier la marge de progression. Il a

été postulé qu'un triplement de la mesure était une progression conséquente. Elle se réfère ensuite au bonus employabilité, adopté en 2021, qui est versé à l'employeur. Ce dernier peut être couplé à une AIT et l'objectif était d'augmenter les AIT, de 300, avec un plafond à 1000. Depuis la mise en œuvre de la mesure, il y a eu un doublement des AIT, toutefois les 1000 n'ont pas été atteints, malgré un travail assidu et continu. Il faut attendre la mise en place des différents éléments, toutefois elle est favorable à l'introduction d'objectifs mesurables, de manière générale.

Un député (EAG) trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'éléments nouveaux, par rapport à ce qui avait déjà été discuté. En effet, l'augmentation des droits pour la formation des chômeurs avait été présentée dans le cadre de l'initiative « 1000 emplois » et il s'attendait à des éléments plus concrets à ce stade. En définitive, il reste inquiet concernant le calendrier. Une nécessité d'un accord avec les partenaires sociaux a notamment été évoquée, ce qui présuppose des négociations importantes. Il relève que le Grand Conseil doit se prononcer sur le principe d'un contreprojet, courant septembre.

Il demande qui aurait le droit de bénéficier des formations et si toutes les personnes au chômage peuvent en faire la demande. Il relève que les conditions d'obtention ne sont pas claires.

M^{me} Fischer répond que ce niveau de formalisation n'a pas encore été atteint. Elle pense qu'une série de critères sont liés à la nature de la formation et souligne que les critères pour accéder à un CFC ne sont pas les mêmes que ceux pour accéder à une AFP. Elle évoque notamment les expériences, le niveau de scolarisation, les critères d'entrée, ainsi que d'éventuels tests d'entrée, etc. Elle souligne qu'il faut un engagement personnel, et qu'on ne peut pas obliger des individus à entreprendre des formations. Elle n'exclut pas, par exemple, que des parents seuls avec des enfants en bas âge souhaitent se former, mais ne puissent pas le faire. Ainsi, elle pense que cela dépend du métier, des exigences du secteur, des aptitudes et du bagage scolaire de la personne. Il est donc difficile de fixer ce point en termes de droits. On peut toutefois imaginer un examen du potentiel de formation des personnes qui soit effectué rapidement après l'entrée au chômage.

Un député (EAG) relève qu'avoir un droit établi est un élément clé. Il relève qu'une personne pourrait arbitrairement être exclue, si on juge par exemple qu'un secteur ou un âge est prioritaire. Cela change totalement le sens du projet de loi et il ne s'agit donc plus d'un nouveau droit. Concernant les formations duales, il demande si ces dernières sont calquées sur les formations existantes et ont la même certification à l'arrivée.

M^{me} Fischer répond qu'il y a en tout cas la même certification à l'arrivée, car il s'agit du but. Toutefois, la question se pose concernant une éventuelle adaptation concernant le cursus de formation. En effet, les disponibilités et les moyens, notamment en concentration et en rapidité, ne sont pas les mêmes que si on est jeune. Elle pense qu'il faudrait donc réduire les formations pour un public adulte, en les densifiant notamment, en délivrant le même diplôme à la fin. Il peut notamment y avoir des équivalences pour des personnes venant d'un certain secteur professionnel, notamment en termes de compétences. Elle relève que ce type d'élément peut être mis en place, de manière opérationnelle.

Un député (EAG) comprend l'idée de formations plus courtes pour les adultes, toutefois cela implique une garantie que ce soit les mêmes connaissances qui soient validées. Il ne faudrait pas qu'on reproche à l'Etat de faire des formations accélérées, qui court-circuiteraient les formations professionnelles. Il voit donc une difficulté supplémentaire.

Un député (EAG) relève, par ailleurs, que le projet de loi traité n'a pas réformé la formation continue. Il a réformé le financement, ce qui a évité l'occasion de voir que l'on n'est pas à la hauteur des ambitions du canton en matière de formation continue. En définitive, il vaut mieux agir avant que les personnes soient en fin de droit, et donc également avant qu'elles soient au chômage.

M^{me} Fischer pense que, dans le cadre de la formation continue de personnes qui sont sur le marché du travail et en emploi, formaliser un droit d'accès contribuerait à maintenir un niveau d'adaptation de la formation au fil du temps pour ces personnes, mais également à l'utilisation des ressources existantes. Elle relève que la question de formulation en termes de droits peut se poser de manière judicieuse.

Un député (EAG) demande pourquoi l'objectif est de multiplier par trois seulement le nombre de personnes formées par année.

M^{me} Fischer pense qu'il faut se donner du temps. Elle relève qu'il y a diverses étapes successives. Il faut notamment avoir des employeurs ayant envie de former des adultes. Réussir à tripler signifie également avoir pris des contacts avec des employeurs ayant un intérêt à employer des personnes adultes en formation, il faut avoir contacté les conseillers en placement, et être capable de répondre à des demandes exprimées par les demandeurs d'emploi. L'augmentation se fera donc de manière progressive.

Un député (EAG) pense que l'Etat devrait fixer des objectifs plus ambitieux.

Une députée (S) aborde la question des lacunes de compétences de base. La conseillère d'Etat a notamment estimé qu'une des problématiques était le

manque de formation d'une partie des personnes au départ. Elle souligne que le chômage a drastiquement réduit son offre de cours intensifs en compétences de base (français, maths, informatique). Elle demande ce qui est prévu dans le contreprojet à ce sujet. Ensuite, elle relève que chaque place prise par un adulte n'est potentiellement pas prise par une adulte. Cela questionne passablement les employeurs et elle demande donc si cette question a été évoquée avec eux. Ensuite, elle relève que l'on parle spécifiquement des personnes au chômage, toutefois elle souligne qu'une part de la population s'est déjà transférée dans l'aide sociale. Elle demande si le contreprojet pourrait être transversal ou s'il se limiterait spécifiquement à la loi sur le chômage.

M^{me} Fischer relève que les questions posées sont notées comme éventuelles pistes de travail pour préciser le contreprojet. Sur les offres de cours, elle pense que, s'il y a un programme visant à favoriser l'accès à ce type de formation pour les chômeurs, il faudrait également mettre en place des mises à niveau des compétences de base, pour accéder à cette offre. Selon ses informations, certains secteurs sont en difficulté pour trouver suffisamment d'apprentis, plutôt que d'en avoir trop. Elle n'a donc à ce stade pas imaginé de concurrence pouvant restreindre l'accès à certaines personnes souhaitant se former. Cette question pourrait se poser spécifiquement à certains secteurs d'emplois, toutefois elle a le sentiment que la marge de progression sur l'attractivité des formations duales est assez importante à Genève.

Une députée (S), pour avoir travaillé dans le secteur, pense que cela demandera un changement de culture dans certaines entreprises.

M^{me} Fischer pense qu'un projet pilote pourrait permettre aux employeurs d'expérimenter les différences, difficultés ou facilités de former une personne adulte. Ensuite, concernant la population à l'aide sociale, elle relève qu'il s'agit souvent de personnes sans formation (56%). Elle pense que dans un premier temps pour répondre au but des initiants, qui est d'agir sur le chômage, cela fait sens de partir sur la population de l'office cantonal de l'emploi. Toutefois, des développements peuvent être prévus pour élargir à d'autres cibles, notamment les personnes à l'aide sociale.

Un député (PDC) revient sur l'objectif ambitieux de 300 personnes, avec un montant de 30 millions de francs par année. Par hypothèse si cela fonctionne, il y aurait à terme de 100 à 120 millions de francs sur quatre ans avec un schéma cumulatif.

M^{me} Fischer répond par la négative et relève qu'un tournus se fait dans la durée. Elle pensait plutôt à 300 personnes au total.

Un député (S) est entièrement favorable à voter sur le principe d'un contreprojet, car la commission montre que la précédente initiative, sur les

questions économiques et de conditions de travail, a amené un contreprojet, travaillé par le syndicat des milieux patronaux. Il s'agissait de l'inspection paritaire des entreprises, et avait constitué une réussite. Il pense qu'il y a déjà les éléments et les grands axes de réflexion du contreprojet.

Position des groupes

Un député (EAG) relève qu'EAG votera pour l'initiative, dans le but de soutenir une création d'emplois publics, notamment pour répondre aux besoins sociaux. Ensuite, il votera le principe d'un contreprojet, dans la mesure où il pense que travailler à la formation continue, pour des adultes demandeurs d'emploi, est essentiel. Il est favorable à ce que la commission continue à travailler sérieusement sur cette question, en raison d'un réel besoin dans le canton. Or, le dispositif actuel n'est pas à la hauteur des besoins. Un refus d'étudier des pistes concrètes, de la part de la commission de l'économie, serait un mauvais signal envoyé à la population.

Un député (PLR) souligne que le PLR est contre l'initiative 181 et également opposé au principe d'un contreprojet. Pour l'essentiel, le contreprojet doit répondre à l'initiative. **La création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction du temps de travail ne constituent pas une réponse pour créer davantage de travail, d'autant plus sur les emplois publics.** Ensuite, par rapport aux formations duales, les entreprises font souvent le choix de prendre des jeunes un peu plus âgés, de 17-18 ans. Plusieurs entreprises jouent le jeu de prendre des jeunes à 15 ans. Il pense que les formations pour les adultes impliqueront des complications auprès des plus jeunes. Il relève que de nombreux éléments sont régis par les conventions collectives de travail. Il souligne ensuite que la FFPC, ou d'autres commissions, peuvent entrer en matière pour trouver des solutions, au cas par cas. Il évoque également la mise en place d'emplois de solidarité. Il pense qu'il est préférable de refuser l'initiative et que le développement de la problématique du chômage se fasse dans le cadre de la task force, du partenariat social, des commissions paritaires, ainsi que des conventions collectives.

Le PDC rejoint les propos du PLR, en soulignant que le texte de l'initiative est très éloigné de la proposition réalisée par le département, avec la mise en place d'un contreprojet. Il relève que la réponse apportée à la problématique du chômage est la formation continue, ce qui n'est pas approprié. Il pense qu'il ne faut pas confondre les emplois de solidarité avec les apprentissages. La formation des adultes est compliquée. Par exemple, éthiquement parlant, il est compliqué pour un employeur de payer un salaire d'apprenti à un adulte. Il

croit que les emplois de solidarité répondent à un certain nombre de problématiques au niveau des formations des adultes, toutefois ils ne répondent pas à la problématique de l'initiative.

Un député (S) répond que le groupe socialiste votera l'initiative. Si elle est refusée, il votera en faveur du principe du contreprojet pour différentes raisons. D'une part, il est dommage de ne pas proposer à la population un contreprojet sur une thématique aussi importante. La commission semble unanime quant à l'importance de la question du chômage à Genève, en raison notamment d'un taux relativement élevé. Il est donc important d'agir, et un des moyens est la proposition d'un contreprojet. Personnellement, il est favorable à la formation continue, toutefois le contreprojet n'intervient pas en la matière. En effet, il intervient uniquement en matière de chômage, en apportant des outils pour la réinsertion professionnelle durant cette période. Ensuite, en ce qui concerne les emplois de solidarité, le débat n'est pas rouvert. Toutefois, une autre voie est apportée, dans le but de mettre en place des mesures efficaces. Finalement, il trouve regrettable que certains outils étatiques soient insuffisamment utilisés. Le contreprojet pourrait justement permettre de clarifier l'utilisation de ces différents outils.

Un député (Ve) relève que les Verts sont en accord avec les propos du groupe socialiste.

Un député (UDC) souligne que l'UDC ne soutiendra pas l'initiative, qui est trop coûteuse. En ce qui concerne le contreprojet, il faudrait plutôt travailler à l'amélioration de l'existant. La proposition fédérale est trop compliquée, mais des mesures peuvent être favorisées, et les AIT peuvent également constituer des outils efficaces. De ce fait, le groupe UDC ne souhaite pas soutenir le contreprojet non plus.

Un député (MCG) précise que le groupe MCG est du même avis que l'UDC.

Votes

Vote sur la prise en considération de l'IN 181 :

Oui :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	—

La prise en considération de l'IN 181 est refusée par la commission.

Vote sur le principe d'un contreprojet à l'IN 181 :

Oui :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	–

Le principe d'un contreprojet à l'IN 181 est refusé.**Conclusions**

Sous couvert de transition énergétique, d'employabilité et de baisse du taux de chômage, cette initiative vise en fait à générer des milliers d'emplois publics dans une fonction publique déjà pléthorique en comparaison intercantonale. Contrairement à ce que les auteurs de l'initiative soutiennent, cette initiative n'est pas « relativement modeste », puisque l'enveloppe budgétaire estimée représente, selon les auteurs, 100 millions de francs par an. Et ceci de manière pérenne, puisque l'initiative n'a pas de date de fin. Seul un taux de chômage de 0% (???) permettrait de stopper le processus de création de postes. **Si le taux de chômage se maintient au niveau actuel ces prochaines années, le montant cumulé des créations de postes représentera, avec cette initiative, 4,5 milliards de francs au bout de 10 ans, soit près de 50% d'augmentation du budget annuel cantonal pour 10 000 emplois publics cumulés supplémentaires.**

La majorité de la commission de l'économie est tout à fait consciente que la transition énergétique est l'affaire de tous et que l'effort doit être partagé. Mais la pertinence de la création de postes au sein même de l'Etat, dans une telle proportion, pour réduire le taux de chômage – qui devrait augmenter selon les auteurs de l'initiative –, n'est pas démontrée.

Beaucoup d'emplois créés à Genève ne répondent malheureusement pas aux profils des demandeurs d'emploi. Ce chômage structurel touche les personnes ayant peu ou pas de qualifications, et ce sont des emplois à faible ou moyenne valeur ajoutée. La formation et la facilitation des reconversions professionnelles doivent donc être privilégiées en partenariat avec le monde des entreprises qui sont les mieux à même de définir les besoins de leurs secteurs d'activité. En ce sens, la task force « Employabilité » mise en place par l'Etat devrait ouvrir, nous l'espérons, des pistes prometteuses pour l'avenir.

Le marché de l'emploi genevois est dynamique. Preuve en est que le canton offre près de 400 000 emplois pour seulement 240 000 actifs. Il n'y a donc pas de problème de création d'emplois, il y a plutôt celui d'une demande ne correspondant pas à l'offre.

Le système proposé par l'initiative est d'autant plus pervers que plus la situation économique se dégrade, plus on perd d'emplois privés et plus l'Etat se renforce en créant des emplois publics. On renforce l'appareil étatique alors que, pour partager des richesses, il faut en produire. C'est ce que font les entreprises de ce canton, qu'il faut accompagner et stimuler pour qu'elles génèrent des emplois d'avenir et que toute la société puisse participer à la transition énergétique.

L'économie planifiée, telle que souhaitée par cette initiative, n'est clairement pas la solution.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission de l'économie vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser cette initiative et à ne pas lui opposer de contreprojet.

Catégorie de débat préavisée : I (libre)



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

Audition de la CGAS par la Commission de l'économique du Grand Conseil relative à l'IN 181 « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative 1000 emplois) »

« *Eviter la catastrophe climatique, c'est maintenant ou jamais !* », titrait le journal *Le Temps* en Une de son édition du 5 avril 2022. Ce titre aurait pu être celui de l'IN 181, dont l'objectif premier est de doter les collectivités publiques, et le Canton en particulier, des ressources humaines nécessaires à accélérer le mouvement de la transition écologique.

Car cette transition ne se fera pas toute seule, n'en déplaisent aux fidèles apôtres d'une « main invisible » qui nous envoie droit dans le mur d'un réchauffement climatique aux conséquences environnementales, sociales et économiques catastrophiques. Cette transition exige en effet une action résolue des pouvoirs publics. Et pas uniquement sur le plan normatif et incitatif, mais également sur le celui de l'impulsion, de la coordination, et de l'investissement. Une action qui nécessite des forces en termes d'emplois, et qui en génèrera d'autres dans le secteur privé.

Comme le soulève également le 3^e volet du 6^e rapport du GIEC, et plus seulement la lucidité d'une jeunesse qui appelle les autorités à l'action dans les rues du monde entier, la justice sociale doit être constitutive de cette transition écologique tout autant que l'abandon des énergies fossiles. Car décarboner la production impliquera des pertes d'emplois dans les secteurs aujourd'hui les plus polluants. Or sans garantie de revenu, sans garantie d'une protection sociale digne de ce nom, sans perspective de retrouver un emploi, sans garantie de pouvoir vivre mieux tout en consommant moins, sans conviction intime que l'effort est équitablement partagé entre toutes et tous, et par conséquent sans réduction des inégalités, la transition écologique se heurtera à l'opposition de la population, comme le démontre le mouvement des « gilets jaunes » en France, mais aussi chez nous l'échec de la Loi fédérale sur le CO2 dans les urnes.

Sur cette question, l'IN 181 n'est ni « économie planifiée », comme on a pu l'entendre dans les rangs libéraux au moment de son lancement, ni révolutionnaire : elle ne garantira pas, loin s'en faut, la justice sociale à elle toute seule. Elle donne en revanche un message et une perspective à celles et ceux dont l'emploi est menacé : celui que l'Etat s'engage à recréer de l'emploi. Des emplois indispensables à la transition écologique, et des emplois utiles à la population et donc à son bien-être, élément essentiel de cette justice sociale.

Emplois dans le secteur public

Afin de donner les moyens à l'Etat d'atteindre les objectifs de son plan climat, l'initiative propose la création d'emplois dans la conception, la planification, la production, la maintenance, la surveillance, le conseil ou encore l'expertise, à tous les niveaux de qualification, dans des domaines aussi divers que l'énergie, les transports, la planification territoriale, la gestion des déchets, la promotion économique, la formation ou l'approvisionnement alimentaire.

Rien que sur la question de l'assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat, un récent rapport de la Cour des comptes (n°169, 14 décembre 2021) pointait notamment l'insuffisance de la dotation de l'Office cantonal des bâtiments pour planifier et mettre en œuvre les investissements nécessaires et atteindre les objectifs du plan cantonal en la matière.

Et vu les objectifs aussi ambitieux qu'indispensables dudit plan, il en va sans doute de même pour le service cantonal de l'énergie, celui du développement durable, l'Office cantonal des transports, à titres d'exemples, ainsi que pour des entités publiques délivrant des prestations plus opérationnelles telles que les SIG ou les TPG.

Sur le plan de la cohésion sociale et des besoins de la population, les besoins dans les domaines de la santé, de l'accueil préscolaire, de l'aide à domicile, du handicap et du social sont patent-e-s déjà à l'heure actuelle. Mais ils vont aller en s'accroissant avec les effets sanitaires du réchauffement climatique d'une part, et pour répondre aux besoins de protection sociale et de reconversion professionnelle résultant de la transition écologique d'autre part.

Emplois dans le secteur privé

Toujours sur le plan de la cohésion sociale, le tissu associatif joue un rôle indispensable à Genève : soutien aux personnes les plus précarisées et réinsertion sociale, accueil des migrant-e-s, soutien aux victimes de violences et de discriminations, hébergement d'urgence, soutien aux familles, promotion de l'égalité, etc. Faisant face à des demandes et des besoins croissants, ces associations manquent également de ressources humaines pour répondre.

Le secteur privé à but non lucratif est également riche d'expertise dans le domaine du développement durable, et pour lesquels le financement de postes de travail supplémentaires permettrait de développer et mettre en œuvre de nouveaux projets novateurs.

Quant au secteur privé lucratif, il n'est pas visé directement par l'initiative, pour des raisons évidentes de limites de compétence publique en matière de création d'emplois. En revanche, il a tout à gagner du renforcement des pouvoirs publics dans le domaine de la transition écologique, vu les investissements publics massifs nécessaires, des panneaux solaires à l'électrification des véhicules, en passant par la rénovation énergétique des bâtiments. Ce sont des également des milliers d'emplois indirects dans le secteur privé que contribuerait à créer ou à maintenir l'IN 181 si elle devait être acceptée.

Pour la réduction du temps de travail

Réduire significativement la durée du travail, c'est partager l'emploi et donc en offrir à celles-ces qui n'en n'ont pas. L'IN 181 visant la création d'emplois, elle propose également ce moyen pour atteindre cet objectif.

Outre à participer à la création d'emplois, la réduction de la durée du travail, sans perte de salaire comme le précise l'IN 181, constitue de fait également un élément de justice sociale, puisqu'elle permet une restitution aux travailleuses et travailleurs d'une part des gains de productivité significatifs réalisés en Suisse durant ces dernières décennies (+26% entre 1990 et 2017, tandis que sur la même période, les salaires réels n'ont augmenté que de 14%, qui plus est avec de très fortes disparités entre hauts salaires et bas salaires).

La limitation générale de la durée du travail étant de compétence fédérale, l'IN 181 ne confère au Canton que le mandat d'encourager les entreprises à parcourir cette voie. L'IN 181 ne précise pas les moyens de ces encouragements. Pour la CGAS, ces moyens peuvent prendre la forme de campagnes d'information et de promotion, de conseils et d'accompagnement des entreprises. L'Etat peut également promouvoir et faciliter le dialogue entre partenaires sociaux sur cette question.

L'initiative pose en revanche l'objectif de parvenir à une durée du travail de 32 heures hebdomadaires, soit une semaine de 4 jours, d'ici à 2030. L'objectif peut paraître ambitieux, tant sur la durée maximale visée que sur le délai pour l'atteindre. Mais d'une part seule une réduction significative est génératrice d'emplois, et d'autre part les entreprises qui testent ce modèle avec succès se multiplient, ce qui témoigne de sa faisabilité.

Conclusion

L'IN 181 demeure modeste en regard des enjeux de la transition écologique et sociale. Elle ne réglera pas tout à elle seule, et demeure extrêmement raisonnable du point de vue de son incidence financière pour l'Etat : 100 millions lorsque le taux de chômage atteint 5%, et potentiellement moins lorsque ce dernier est plus bas. Ce taux est aujourd'hui de 4,4%, tandis qu'il a atteint 5,7% en pleine pandémie (avril 2021). En appliquant une réduction linéaire de l'enveloppe financière prévue par l'initiative, l'application de cette dernière aujourd'hui impliquerait un montant 88 millions.

88 millions, c'est non seulement peu en regard de la nécessaire et urgente transition, mais également en regard du budget de l'Etat. En considérant l'excédent aux comptes 2021 de l'Etat (+ 300 millions hors dépenses COVID à charge du Canton) et les recettes attendues de la mise en œuvre de l'accord de l'OCDE en matière de taxation du bénéfice des entreprises multinationales, force est de constater que l'Etat de Genève peut largement se permettre cet investissement pour notre avenir. Un investissement au demeurant largement inférieur aux coûts environnementaux, sociaux et économiques qu'impliquerait ne pas donner les moyens à l'Etat de passer la vitesse supérieure de la transition.

Parce que le climat n'attend pas, parce que ces emplois sont nécessaires et attendus par la population, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les député-e-s, à accepter l'IN 181 « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail ».

Subsidiatement, si le Grand Conseil devait choisir d'y opposer un contre-projet, la CGAS se déclare disposée à en négocier le contenu avec le Conseil d'Etat.

Genève, le 11 avril 2022

Anna Gabriel Sabate
Vice-présidente



P.O. Joël Varone, secrétaire CGAS

Davide De Filippo
Président





IN 181 Initiative populaire cantonale 181 « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative 1000 emplois) »

IN 181 A au Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative populaire cantonale 181 « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative 1000 emplois)»

Audition du 9 mai 2022 devant la commission de l'économie

Mesdames et Messieurs les Députés,

Notre Union vous remercie de l'entendre sur cette initiative et la suite à y donner.

Le texte a pour ambition de faire créer par l'Etat 1'000 emplois par année, dans des domaines en lien avec l'Agenda 21 et ses projets cantonaux que sont le plan climat et le concept du développement durable 2030.

Ces emplois doivent être créés en substance au sein des collectivités publiques cantonale et communales au sens large. Ils peuvent également l'être au sein d'entités privées à but non lucratif. Ils ne peuvent remplacer des emplois existants.

L'initiative prévoit 100 millions de francs par année pour 1'000 emplois, ce qui représente 100'000.- par emploi, part patronale comprise, à chaque fois que le taux de chômage moyen de l'année précédente est de 5%. Cet objectif est adapté en fonction du taux, à la hausse comme à la baisse. Cela signifie concrètement que pour l'année 2021, le nombre d'emplois à créer aurait été de 1'000 puisque le taux de chômage moyen a été de 5% pile. Le nombre aurait été de 980 en 2020 (4,9%), de 780 en 2019 (3,9%) et 1'160 en 2016, année où le taux moyen a atteint 5,8%. Les initiants ont indiqué lors du lancement du texte que le système était actif tant que le chômage reste élevé, mais c'est faux, puisque la seule situation où il n'y aura pas de création fictive d'emplois étatiques est celle où le taux de chômage est équivalent à zéro.

L'initiative demande également que l'Etat et les entreprises soient encouragés à passer à 32 heures sans diminution de salaire, d'ici 2030.

Vous ne serez pas étonnés qu'aux yeux de l'UAPG, le texte pose plusieurs problèmes.

Tout d'abord, nous sommes surpris de ne voir aucune date terme. Lors du lancement de l'initiative, il a été souligné que le projet était conçu pour lutter contre le chômage, lorsque celui-ci est élevé. C'est faux. Il est vrai que le taux de 5% fait référence pour la création de 1'000 postes, mais il n'est dit nulle part qu'en-dessous de ce taux, le mécanisme s'arrête. Par ailleurs, il n'y a aucune date de fin indiquée dans le projet.

Ensuite, nous rappellerons une Lapalissade : ce n'est pas à l'Etat de créer des emplois mais à l'économie. Et force est de constater qu'à Genève, cela fonctionne plutôt bien, puisque le canton offre près de 400'000 emplois (336'000 EPT) – dont plus de 302'000 pour le secteur privé - pour 240'000 personnes actives. Le canton n'a donc pas de problème de création d'emplois. Par contre, il y a un gap clair entre les emplois proposés et certains profils



disponibles sur le marché de l'emploi, mais nous y reviendrons tout à l'heure. Le propos ici est de souligner que l'économie joue son rôle en matière d'emplois.

Soulignons également que le système proposé par l'initiative est ainsi fait que plus la situation économique se dégrade - donc plus on perd d'emplois privés -, plus l'Etat se renforce en créant des emplois publics. Et c'est un système perpétuel, puisque, comme indiqué précédemment, il n'y a pas de terme indiqué et le système est actif même avec un taux de chômage très bas, le nombre d'emplois créés étant juste ajusté. Ainsi, avec un très hypothétique taux de chômage de 2%, l'application du texte exigerait de créer 400 nouveaux emplois.

Dans les faits, ce mécanisme est donc une fabrique à emplois publics perpétuels. Genève est déjà caractérisé par une fonction publique particulièrement importante. A l'heure actuelle, le nombre d'emplois publics au sens large représente près de 25% du total des emplois, selon l'OCSTAT. Le petit Etat représente près de 19'000 emplois et plus de 60'000 si l'on prend en compte le grand Etat. Ce système rendrait donc la fonction publique encore plus pléthorique qu'elle ne l'est actuellement, ce qui pose déjà problème en soi. En 2018, Genève était le 2ème canton en termes de dépenses publiques par habitant. Les dépenses par habitant du canton et des communes genevoises sont ainsi de 62 % supérieures à celles de la moyenne suisse... Et même corrigé des différents facteurs liés aux caractéristiques urbaines de notre canton, celui-ci reste largement plus dépensier que les autres.

Sans parler du coût, puisque les 100'000 francs prévus par emploi pourraient bien se révéler insuffisants, en regard du coût d'un emploi au sein de la fonction publique. Et le système est exponentiel puisqu'aux 100'000 à 150'000.- de la première année, il faudra additionner plus ou moins le même montant l'année suivante, et ainsi de suite. Un gouffre à milliards. On se demande d'ailleurs qui prendrait en charge ces coûts, si ce n'est le contribuable, notamment les personnes morales. Cela crée un cercle vicieux, puisqu'on mettra toujours plus de charges sur le dos des entreprises notamment, au risque d'entraver leur pérennité... et donc de créer du chômage, qui engendrera la création de ces emplois artificiels, qu'il faudra bien financer. Enfin, le mécanisme du frein aux dépenses pourrait rapidement mettre un terme à cette escalade de coûts induite par l'initiative.

Au-delà de cet aspect, l'initiative ne propose pas la création d'emplois en fonction des besoins réels mais en fonction du taux de chômage. Lorsque la situation économique va mal, ce sont les entreprises qu'il faut aider, et non augmenter l'appareil étatique. Nous rappelons que ce dernier est notamment financé par les impôts payés par les entreprises. Il y a donc une certaine logique, voire un cercle vertueux, à soutenir l'économie, et donc l'emploi. Celle-ci le rendra à la collectivité.

Enfin, l'initiative aligne des noix sur un bâton. Elle part du principe qu'il y a des besoins supposés ou avérés dans certains secteurs, qu'il y a des personnes en recherche d'emploi ou qui souhaitent augmenter leur taux d'activité et ils mettent les deux éléments en concordance, partant du principe que les personnes en recherche d'emplois correspondent forcément à la demande. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas et l'initiative n'apporte aucune réponse à cette inadéquation de profils, pas plus qu'elle n'en apporte à l'adaptation à l'évolution des besoins.



Quant à la réduction massive de l'horaire de travail sans diminution de salaire, cela correspond à une augmentation du coût du travail d'environ 30%. Nous rappelons que le coût du travail suisse est déjà particulièrement élevé ; cette proposition est tout simplement irréaliste. Cette disposition n'a par ailleurs rien à faire dans la LDévEco et la question des heures de travail est par ailleurs réglée au niveau de la LTr. De plus, aucun pays ne connaît les 32 heures.

Venons-en maintenant au rapport du Conseil d'Etat. Ce dernier reprend les clichés portés par l'initiative sur l'économie.

Sur la forme, nous nous étonnons de cette vision à la Zola de l'économie genevoise, qui, par son dynamisme, permet de financer un appareil étatique généreux et toujours plus gourmand.

Sur le fond, et vous l'aurez sans doute bien compris, l'UAPG partage le refus de l'initiative exprimé par le Conseil d'Etat. Elle partage également le constat qu'il n'y a pas un problème d'emplois à Genève, dans la mesure où le canton est extrêmement dynamique en la matière, mais un problème d'adéquation des compétences et d'employabilité.

La question d'un contreprojet est posée par le Conseil d'Etat, sans que l'on en comprenne exactement les contours. Le fait est que le thème de l'employabilité est central pour le canton, comme les partenaires sociaux. A fin 2020, une task force a d'ailleurs été créée, sur la base du constat d'une inadéquation entre les demandes de l'économie et certains profils proposés sur le marché de l'emploi. L'éloignement avec les besoins du monde du travail peut évidemment varier selon les cas, mais dans la majorité, une mise à jour des compétences suffit à permettre aux personnes concernées de retrouver un emploi. De nombreux outils existent déjà pour réduire cet égard, notamment avec les fonds de la FFPC et les différents outils mis en place par l'OFPC et les mesures du marché du travail en lien avec la loi chômage. Pour les cas plus problématiques, la réflexion est également en cours avec une réforme de la loi sur l'aide sociale, qui précisément introduit enfin des ponts avec l'économie et le monde des entreprises, ce que notre Union soutient pleinement. La TF employabilité a quant à elle entrepris un énorme travail de recensement de ce qui existe à tous les niveaux, fédéral, cantonal, communal ou encore privé. Les outils existent donc, et ils sont nombreux. Il n'y a donc pas un problème de moyens, mais de coordination entre les différents types d'aides. Il s'agit de les utiliser au mieux.

Un dernier mot pour dire que notre Union n'est évidemment pas opposée à une adaptation de la loi en matière de chômage. A son sens, celle-ci doit être davantage tournée vers le retour durable en emploi. La loi cantonale doit toutefois respecter le cadre fédéral. Une évolution à terme de ce dernier pourrait être envisagée, de manière à ce que la LACI intègre davantage les changements structurels du marché de l'emploi.

Nous vous remercions de votre écoute et sommes à disposition pour d'éventuelles questions.

Pierre-Alain L'Hôte
Président

Stéphanie Ruegsegger
Secrétaire permanente

audition par la Commission de l'économie - IN 18 / IN18 1A

Quentin Mathieu, membre du comité Après-ge, ex chef de projets environnement à l'aéroport de Genève, membre fondateur de la boîte à boulots , membre fondateur de la Barje, actuel responsable du pôle d'innovation sociale FIDES

Christophe Dunand, membre du comité Après-ge, ex DG réalise, conseiller en stratégie et transition, chargé de cours Hes-So en durabilité, ambassadeur de la fabrique circulaire



23 mai 2022



mission d'après

Contribuer à faire de l'économie un levier majeur de transition vers une société respectueuse de l'humain et de la biosphère.



APRÈS en quelques chiffres



Position sur IN 181 - IN 181 A



- Le comité d'Après salue l'engagement nouveau des syndicats sur la transition écologique et sociale
- Pas de position commune discutée avec les membres d'Après sur le contenu de l'IN 181 et le rapport du Conseil d'Etat
- Nous avons le mandat du comité, en tant que spécialistes des questions d'emploi, d'innovation et de création d'entreprises pour la transition, de présenter nos avis et propositions à ce sujet.

Enjeux en lien avec l'emploi



Des [études de l'OIT](#)* montrent que la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique pourrait créer un gain net de 18 millions d'emplois d'ici 2030 (au niveau mondial).

- 18 millions = 24 millions d'emplois créés et 6 millions d'emplois perdus.
- L'économie circulaire peut créer jusqu'à 6 millions d'emplois supplémentaires.
- Actuellement 1,2 milliard d'emplois dépendent de processus naturels pour exister (agriculture, pêche, bois, tourisme, ...) et donc d'un environnement sain et stable.

*<https://www.ilo.org/weso-greening/#Intro-2>

Enjeux = stimuler la transition



TRANSITION

- Embarquer (donner à chacun la possibilité de participer à la transition)
- Prévenir le chômage et la perte d'emploi
- Prévenir les diminutions momentanées de CA dû aux investissements pour la transition
- Assurer l'impact positif des actions réalisées

Assurer l'inclusion de toutes et tous

Donner les moyens d'être acteur.trice de la transition

Maintenir et créer des emplois

Anticiper les besoins des entreprises et former

Stimuler et faciliter les réorientations

Accompagner

Montrer le cap aux entreprises

Fixer des objectifs réalistes et offrir des méthodes / conseils

Stimuler les échanges et l'intelligence collective

Innovier

Rester compétitifs tout en accélérant la transition

Collaborer, mutualiser, partager, co-construire

Avis sur la proposition de contre projet du Conseil d'Etat



Nous soutenons la proposition du CE de travailler sur un contre projet incluant notamment :

- Une révision de la loi sur chômage pour assurer l'employabilité
- L'intégration des enjeux de digitalisation, de vieillissement et les besoins actuels des familles (petite enfance notamment)
- En affectant un budget pour la formation, la réorientation et le placement des personnes à l'aide sociale (manque complètement)
- En développant des programmes de formation en emploi dans les domaines menacés

Avis sur la proposition du CE sur un contre projet



En proposant les idées suivantes :

- Alléger la fiscalité des entreprises qui s'engagent dans la transition
- Taxer les entreprises / services / produits riches en carbone (incitatif)
- Adapter toutes les formations, notamment professionnelles (CFC)
- Soutenir financièrement et coacher toutes les entreprises en transition ainsi que la création de nouvelles entreprises durables/économie circulaire (nouveau modèle d'affaires)

Avis sur la proposition du CE sur un contre projet (suite)



- Renforcer le soutien à l'innovation pour décarboner l'économie
- Augmenter le soutien aux start up durables (ex prix Iddea)
- Valoriser la dynamique des nouveaux quartiers pour favoriser une économie locale bas carbone (Ex Vergers à Meyrin)
- Financer l'essaimage des bonnes idées/bonnes pratiques
- Favoriser les temps partiels choisis, les temps flexibles, les congés formation, le partage du travail
- Motiver les jeunes avec des emplois à impact positif sur la société, notamment au niveau CFC

Avis sur la proposition du CE sur un contre projet (suite)



- développer le "coaching de transition" des individus (changer de métier, avant le chômage)
- Stimuler la consommation et la mobilité bas carbone
 - individus
 - entreprises
 - collectivités
- Soutenir les projets pilotes de Revenu de Transition Ecologique

L'ESS au service de la transition



- Avec de nombreuses imperfections les acteurs de l'ESS montrent qu'une économie bas carbone est possible et est en action dans toutes les branches de l'économie
- Ces expériences sont à disposition de l'économie et de la société pour accélérer le changement
- Personne n'a la recette, il faut co-construire de manière pragmatique, les solutions pour demain, au delà des clivages politiques traditionnels
- Il faut créer de l'emploi où il y a du potentiel et non de manière planifiée
- Il faudra des gros moyens pour cela, mais ce sont des investissements pour l'avenir... ne rien faire coûtera des milliards

Merci pour votre attention !

Christophe Dunand & Quentin Mathieu

APRÈS – Le réseau de l'économie sociale et solidaire

Chemin du 28 août, 1
1205 Genève

info@aprege.ch
www.aprege.ch

après
LE RÉSEAU DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE

Date de dépôt : 5 septembre 2022

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Pierre Eckert

L'initiative 181

L'initiative 181 « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail, initiative 1000 emplois » part du principe que la crise climatique demandera d'importants investissements afin de réaliser la transition vers des énergies décarbonées prévue dans le plan climat cantonal 2030. De nombreux et nouveaux emplois seront nécessaires afin de mettre en œuvre ces investissements. De plus, les diverses vagues de COVID-19 ont démontré la fragilité du système de santé, qui a tenu le coup, mais en créant une surcharge dangereuse pour le personnel de santé. Cet état de fait est malheureusement appelé à perdurer, non seulement du fait de la multiplication des infections virales mais aussi à cause du vieillissement de la population. Nous renvoyons à l'exposé des motifs de l'initiative pour un exposé plus complet.

Afin de réaliser ces objectifs, l'initiative propose de créer 1000 emplois par an dans les domaines précités dans les collectivités publiques cantonales et municipales, les établissements subventionnés ainsi que les institutions publiques et privées à but non lucratif, poursuivant des buts d'intérêt public. Ces emplois doivent être créés pour autant que le taux de chômage moyen de l'année précédente soit de 5%. L'initiative encourage également une réduction du temps de travail à 32 heures par semaine en vue de maintenir et/ou de créer des emplois.

Les Vertes et les Verts ont soutenu cette initiative depuis son lancement et continuent clairement à en soutenir les objectifs. En l'état, elles et ils la voteront si aucun contreprojet n'est proposé.

Le principe d'un contreprojet

Nous partageons toutefois les constats du Conseil d'Etat qui reflètent quelques faiblesses de l'initiative. Tout d'abord, il ne nous semble pas qu'il faille attendre que le taux de chômage dépasse un certain seuil avant que l'Etat ne s'engage pleinement dans la transition énergétique et dans la santé. D'autre

part, nous estimons que l'économie privée doit également jouer son rôle dans ces domaines, plus particulièrement pour la partie énergétique.

Nous appuyons ainsi le principe d'un contreprojet qui aurait pour but de soutenir la création d'emplois dans des domaines utiles à la transition vers la durabilité, de renforcer les formations initiales et continues (l'employabilité) des travailleuses et travailleurs et de faciliter l'accès en emploi.

Le contreprojet devrait préserver les objectifs principaux de l'initiative, qui consistent à réduire le taux de chômage et à favoriser des emplois dans des secteurs qui répondent à des besoins de la population et aux objectifs de développement durable, mais avec des moyens différents.

Il s'agit d'encourager la qualification et la requalification des demandeurs d'emploi. Il faut à cette fin utiliser la période de chômage comme opportunité de qualification ou de requalification ciblant les secteurs confrontés à des pénuries, pour proposer des formations prioritairement dans des secteurs de pénurie et dans lesquels il y a des objectifs de développement durable. Les emplois résultants se trouvent principalement dans le secteur privé. Il faut ainsi assurer un revenu aux personnes au chômage entreprenant une formation dans ces domaines. Il faut aussi réussir à proposer ces formations assez tôt et pas à l'orée du couperet de la fin de droit. Un financement à cet effet, subsidiaire à toutes autres possibilités, pourrait être prévu dans le contreprojet.

Sous l'angle législatif, la mise en place de ce type de projet se ferait principalement au niveau de la loi cantonale en matière de chômage, mais d'autres lois pourraient être touchées.

L'élaboration d'un contreprojet permettrait à l'ensemble des partenaires, Etat, syndicats, milieux patronaux d'élaborer un projet commun, de la même façon que cela avait été réalisé avec succès pour l'inspection paritaire des entreprises. Ce projet commun permettrait au canton d'aborder favorablement les défis de cette première moitié de siècle.

Conclusion

En conclusion, la présente minorité soutiendra l'initiative, et si cette position ne devait pas recueillir de majorité, elle recommande vivement au Grand Conseil de voter le principe d'un contreprojet.